

Profession EDUCATION



L'ÂGE D'OR ?

**DOSSIER
SYNDICALISME ET RECHERCHE**

**TRANSFERT DES TOS
ILS ONT OSÉ**



www.sgen-cfdt.org

Août-septembre 2004 ■ Mensuel ■ 2,50 € ■ Numéro **139**

La GMF n'est pas l'assureur n°1 du Service Public par magie.



- -2 500 000 assurés dans le Service Public
- -Des assurances et services conçus pour eux
- -Des tarifs spécialement étudiés :

POUR VOTRE ASSURANCE AUTO

- Usage professionnel inclus sans majoration du tarif pour les-fonctionnaires
- Options valeur majorée (valeur d'achat garantie jusqu'à 48 mois pour tout véhicule de 100 000 km maximum), objets transportés et-option prêt de véhicule
- Assistance 0 km en cas de panne ou d'accident
- Réduction mutualiste de 5, 10 ou 15% pour récompenser votre fidélité et votre prudence au volant
- Pas de surprime jeune conducteur pour les fonctionnaires en école
- Et bien sûr un choix étendu de formules de garanties et de franchises selon vos besoins et votre budget

POUR VOTRE ASSURANCE HABITATION

- Option Rééquipement à Neuf : indemnisation en valeur à neuf sans application de vétusté
- Tarifs spéciaux pour les étudiants et les jeunes qui s'installent
- Assistance à domicile très complète
- Et bien sûr une large gamme de contrats pour répondre à tous les besoins et tous les budgets

ET AUSSI...

- Assurance Accidents et Famille : tarif unique quel que soit le nombre de personnes dans la famille
 - Avantages Sociétaires : des réductions négociées sur l'achat de voitures, les voyages, les loisirs...
 - Accompagnement Psychologique inclus dans la plupart de nos contrats
 - Déclaration de sinistres par téléphone pour un remboursement très rapide
 - Contrat de Protection Juridique incluant la garantie Défense Pénale pour les fonctionnaires
 - Bonus Famille : des réductions dès la souscription du 2^e contrat dans un même foyer jusqu'au 31/12/04
- Et bien d'autres avantages à découvrir...

Vous voulez en savoir plus ?

GMF en ligne 0 820 809 809 ou www.gmf.fr

(0,12 € TTC la minute)



ASSURANCES & SERVICES
FINANCIERS

GMF. Assurément humain

ÉDITORIAL

AH ! L'ODEUR
DE L'ENCRE VIOLETTE...

Nathalie Noël

Lorsqu'il était encore rue de Grenelle, Luc Ferry affirmait sans crainte du ridicule que la difficulté qu'éprouvaient des élèves à maîtriser la langue française s'expliquait par le « désamour de nos sociétés envers les traditions qui s'imposent à l'individu », par la prolifération à l'école « d'exercices encourageant la spontanéité et l'expression de soi plutôt que le respect des héritages ». J'arrête là les morceaux choisis de ce piètre ministre. Malheureusement, François Fillon s'inscrit dans ce type de discours lorsqu'il déclare à cette rentrée scolaire préparer une circulaire concernant la maîtrise du français et qui vise à remettre au « goût du jour les exercices traditionnels qui ont fait la preuve de leur efficacité, à savoir la lecture, la dictée, la rédaction, tous les exercices qui demandent un effort personnel ».

D'une part, notre ministre enfonce des portes ouvertes et se montre particulièrement désobligeant envers les enseignants en prônant des exercices qui n'ont jamais cessé d'être pratiqués ; d'autre part, s'il pense que ce sont les dictées qui apprennent l'art d'écrire aux élèves, il manque singulièrement d'informations. La dictée est tout au plus un exercice d'évaluation qui s'inscrit dans un vaste apprentissage.

Mais là n'est pas le problème. En fait, au lieu de réfléchir sur le pourquoi des difficultés de certains élèves — sans ignorer la misère sociale, urbaine, économique, culturelle, affective d'une partie toujours plus importante de ces jeunes —, au lieu de débattre sur différentes méthodes d'apprentissage, au

lieu d'admettre qu'il n'y a pas une seule « recette », on se retourne vers le passé, vers cet âge d'or de l'École qui n'a jamais existé. Et on regarde avec une larme au coin de l'œil ces écoles des années 50 où l'encre violette sentait bon — en oubliant le poêle à charbon qui fumait —, et l'on oublie que jusque dans les années 60, 10 % seulement d'une classe d'âge allait en 6^e, etc. Bref, comme l'écrivait Pierre Madiot dans les *Cahiers pédagogiques* en 2002, « tout se passe comme si la difficulté que représente la nécessité de se remettre en question déclenchait mécaniquement le réveil des "idées simples" qui se traduisent par un retour aux bons vieux principes, aux constats en béton, aux évidences inoxydables, aux procédés imbattables... »

On l'aura compris, il est certainement beaucoup plus facile de faire appel à une démagogie passéiste que de dire, d'échanger, de donner du sens à ce qui fonctionne dans les classes, d'expérimenter, d'évaluer... Souhaitons que le débat sur la future loi d'orientation permette de s'extirper de l'adage simplificateur « autrefois tout était mieux... ».

Le 12 septembre 2004
Jean-Luc Villeneuve

UNE FAUSSE BONNE RENTRÉE

Les fédérations Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT, Unsa Éducation se sont rencontrées pour faire le point sur la rentrée.

Elles constatent que celle-ci est marquée par les choix du budget 2004 qui ont conduit à une dégradation sensible des conditions d'enseignement, un nouveau recul de l'encadrement éducatif (MI-SE, aides éducateurs, assistants d'éducation) et administratif et un chômage accru des précaires. Ces problèmes risquent de s'accroître au cours des prochaines semaines.

Les chiffres qui circulent pour le budget 2005 tant pour les enseignants que pour les personnels administratifs laissent prévoir de nouvelles coupes claires qui, s'ajoutant aux décisions prises depuis trois ans, vont réduire fortement l'offre d'enseignement, dégrader le fonctionnement du service public et affecter durement les possibilités de lutte contre l'échec scolaire.

En matière de recherche et d'enseignement supérieur le gouvernement ne veut pas respecter les engagements pris en avril dernier.

La confirmation du transfert des missions et des personnels, imposé cet été par le recours au 49-3, menace également les missions et l'unité du service public. Les fédérations continuent de contester cette décision unilatérale.

Parce qu'elles sont attachées à un service public d'éducation qui permette la réussite de tous, se donne des objectifs ambitieux pour les jeunes et réponde aux besoins de notre pays, les fédérations lancent un appel solennel au gouvernement pour que d'autres choix budgétaires soient arrêtés.

Elles appellent leurs organisations au plan local à se rencontrer pour recenser les besoins, engager et poursuivre les actions unitaires à chaque fois que possible.

Elles feront le point et s'exprimeront par une conférence de presse après l'annonce des décisions budgétaires.

Paris le 7 septembre 2004

Profession
EDUCATION

n°139 août-septembre 2004

actualité

Rapport Thélot, page 4

Transfert des personnels Tos,
page 5

en direct

Enseignements artistiques,
page 7

international

Congrès de l'IE, page 8

initiatives

Jeunes et syndicalisme,
page 9

mini-dossier

Syndicalisme et Recherche,
pages 10 et 11

infos

Notes de lecture, page 12

invité

Philippe Watrelot, page 14

révision

Cahiers

Collège-Lycée-CIO,
folioté de I à IV

École, folioté de I à IV



Couverture : DR

Une dynamique solidaire

EN BREF

NOUVELLE TROISIÈME

Le Sgen-CFDT est opposé au projet ministériel d'une « nouvelle » 3e qui, par le module de 6 h de « découverte professionnelle », organise de fait une voie d'orientation précoce vers l'enseignement professionnel (cf PE n°138).

Réunies à l'initiative du Sgen-CFDT, les organisations syndicales (Unsa-Éducation, SE-Unsa, SNPDEN) et des lycéens (UNL, Fidl), la Ligue de l'enseignement et plusieurs associations (Ceméa, Éducation et Devenir, Crap-Cahiers Pédagogiques, Foeven, Francas, OCCE) rendaient public le 15 juin leur refus collectif de toute filière ségrégative au collège, insistaient sur l'urgence à s'engager résolument dans la construction du collège de la réussite de tous et demandaient au ministre Fillon de renoncer à ce projet et de le retirer de l'ordre du jour du Conseil Supérieur de l'Éducation. Pas de réponse !

Le 24 juin, les organisations membres du CSE ont fait une déclaration commune. Le Snes et le Snep ont présenté des amendements qui ne changeaient rien au fond et que le ministère a intégrés abondamment.

Et que fit le ministre devant un vote qui donnait 12 voix favorables, (venant quasi exclusivement de l'extérieur du monde de l'École publique), 35 contre (Snuipp-CGT-FO en plus des signataires de la déclaration), 13 abstentions (dont le Snes et le Snaic) et 1 refus de vote ? Il fit publier le texte au JO dès le 6 juillet. Dialogue social, quand tu nous tiens !

L'INSERTION
DANS LE COLLIMATEUR

Un tiers du budget de la Mission générale d'insertion (MGI) qui s'adresse aux jeunes de 16-18 ans en difficulté, a été supprimé en mai dernier, ce qui a provoqué de nombreuses réactions. Le Sgen-CFDT a obtenu une entrevue au ministère le 1^{er} juillet, soutenue par un rassemblement intersyndical sur cette question en Île-de-France. Le ministre s'y est engagé à rétablir à la rentrée les crédits 2004. En cette rentrée 2004, ils ne sont pas encore rétablis en totalité et les fonds débloqués sont en partie des avances sur 2005. Résultat : des actions sont supprimées, des contractuels mis au chômage dans toutes les académies.

Dans un contexte général de restrictions, les précaires et les jeunes les plus en difficulté sont menacés. Pour le Sgen-CFDT, des raisons de plus de se mobiliser.

DÉBAT SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE

UN RAPPORT TRÈS ATTENDU

La Commission Thélot devrait rendre son rapport au ministre de l'Éducation nationale le 12 octobre.

En attendant la parution officielle, le Sgen-CFDT continuera à se faire entendre sur sa conception de l'École.

Le rapport de la Commission du débat national sur l'avenir de l'École présidée par Claude Thélot n'existera que le 12 octobre, date à laquelle il sera remis officiellement au Premier ministre. C'est ce qu'indique la lettre d'information du site de la commission qui précise que le travail n'est pas achevé ; c'est aussi ce qu'a confirmé le ministre de l'Éducation nationale au Sgen-CFDT dans une rencontre le 6 septembre. Il n'est donc pas question de s'exprimer sur un rapport qui « n'existe pas ».

UN CALENDRIER ADAPTÉ

Le calendrier des différentes lois d'orientation dont le ministère est en charge a été revu, avec en particulier une inversion des échéances : ainsi, la loi d'orientation et de programmation pour la Recherche, initialement prévue pour 2004, est repoussée en 2005 pour « laisser du temps au débat ». Les états généraux nationaux organisés par le Comité d'initiative et de proposition pour la Recherche (CIP) n'auront lieu que les 27 et 28 octobre ; c'est la loi d'orientation pour l'École qui devrait venir d'abord, de manière à ce qu'un certain nombre de dispositions puissent entrer en vigueur à la rentrée 2006.

Le ministre prévoit, une fois le rapport Thélot connu, de rencontrer le Sgen-CFDT pour recueillir ses réactions, ce qui semblerait manifester que ce rapport n'est pas de ceux que l'on range au rayon des accessoires : c'est plutôt bon signe pour la prise en compte du débat natio-



Chambre noire

L'École doit permettre à tous les jeunes d'une classe d'âge d'acquérir la maîtrise des savoirs, savoirs faire et savoir être nécessaires à tout citoyen.

nal, la commission indiquant par ailleurs (lettre d'information du site en date du 2 septembre déjà mentionnée) que son rapport « s'enracine profondément dans le grand débat national qu'elle a organisé et animé ». Ensuite de quoi le ministre produira un texte qui devrait faire l'objet d'une « concertation » à l'automne.

L'heure viendra alors de présenter un projet de loi au Conseil des ministres, ce que François Fillon envisage actuellement pour décembre 2004, avant un débat parlementaire au printemps.

POURSUIVRE
LES DISCUSSIONS

Évidemment, et même si le Sgen-CFDT n'était pas très favorable à l'idée de l'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation, la fédération s'engagera résolument dans toutes les phases de discussion avec le ministère, mais aussi avec d'autres, qui s'ouvriront dans ce calen-

drier à présent très serré. Et il faudra sans doute trouver des moyens diversifiés pour peser dans le sens d'un projet progressiste pour une École de la réussite de tous dans la société du XXI^e siècle. De ce point de vue, la version provisoire du rapport Thélot dont la presse s'est fait l'écho comporte un certain nombre d'orientations intéressantes en termes de missions de l'École et de principes pour faire réussir les élèves ; les déclinaisons concrètes sont parfois beaucoup plus problématiques ; il en va ainsi par exemple pour le socle commun : si la définition d'un socle commun qui soit acquis par tous durant la scolarité obligatoire est une exigence pour le Sgen-CFDT (cf résolution du dernier congrès), contenu de ce socle et mise en œuvre dans le cursus peuvent faire divergence !

Mais attendons que le rapport existe ... !

Raymonde Piecuch

TRANSFERT DES PERSONNELS TOS

AGIR ET DÉFENDRE

Certes, la loi impliquant le transfert des personnels Tos a été votée. Mais, dans l'immédiat, l'action syndicale se poursuit pour défendre l'intérêt des personnels.



Chambre noire

Une évidence : les personnels Tos font partie de la communauté éducative.

Il l'avait dit à Rouen le 28 février 2003, il a « forcé » le Parlement à le faire le 28 juillet dernier. Avec l'utilisation de la procédure du vote bloqué (art. 49-3 de la Constitution), le Premier ministre a traité par le mépris l'ensemble de la communauté éducative. Il n'a eu cure des 50 000 signatures des personnels rejetant le transfert des Tos aux collectivités locales.

Il a ignoré les choix électoraux des Français qui ont placé à la tête des régions de France, à l'exception d'une seule, des présidents de gauche. Alain Rousset, le président de l'Association des régions de France, a rappelé leur opposition à ce transfert. Dès le printemps 2003, Michel Vauzelle avait exprimé cette position écrivant à l'intersyndicale Atoss que le « projet Raffarin dénie aux personnels Tos le fait de jouer un rôle dans l'acte éducatif ».

Les présidents de régions et de départements deman-

dent aussi un audit financier. Compte tenu du déficit existant en personnels ouvriers et de service, ils seront amenés à recruter massivement de nouveaux agents, ce qui entraînera une augmentation des charges de leur collectivité territoriale qui devra être compensée par une hausse des impôts locaux.

UNE MARCHÉ FORCÉE

Les échéances prévues par la loi du 16 août 2004 sont rapides. Au 1er janvier 2005, les personnels Tos seront mis à disposition de la collectivité de rattachement, soit le département pour les personnels affectés en collège, soit la région pour ceux exerçant en lycée. Les contrats des non titulaires seront à compter du 1er janvier 2005 renouvelés par les collectivités locales.

Si la rentrée 2005 restera préparée par les services de l'Éducation nationale (créations, suppressions d'emplois, mutations et

promotions 2005), les recrutements nécessaires pour septembre devront être assurés par les régions et départements.

L'ACTION INTERSYNDICALE CONTINUE

L'Intersyndicale Atoss (Sgen-CFDT, Unsa-Éducation, FSU et Sgpen-CGT) continue à contester ces dispositions. Elle a demandé à rencontrer les présidents de régions et de départements. Mais la loi est votée. Au 15 janvier 2006, les personnels transférés (Tos et administratifs qui les gèrent) devront opter entre leur intégration dans la Fonction publique territoriale ou un détachement de longue durée dans une collectivité locale.

Le Sgen-CFDT défendra l'intérêt des personnels. La fédération travaille avec l'union des fédérations de fonctionnaires et assimilés (Uffa-CFDT) et va prendre contact avec la fédération interprofessionnelle et collectivités locales (Interco-CFDT). Il s'agit de réfléchir à un dossier technique comprenant les déroulements de carrières, les règles de promotion... permettant à chacun d'effectuer les choix qu'il serait amené à effectuer dans les meilleures conditions.

Marie-Agnès Rampoux

Vademecum
en ligne

vademecum-
sgen-cfdt.org

EN BREF

COMPTE ÉPARGNE-TEMPS : ENFIN !

Le décret du 29 avril 2002 a créé le compte épargne-temps pour les agents de la Fonction publique à l'exception des enseignants exclus de la réduction du temps de travail.

Ce décret fait obligation à chaque ministère de le décliner par arrêté dans son champ. Pour les agents des services déconcentrés et des établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, ce projet a été discuté et amendé préalablement au cours de plusieurs réunions de travail avec la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration avant son passage en comité technique paritaire ministériel. Il est publié au JO du 18 août 2004. Les agents peuvent donc demander l'ouverture d'un compte épargne-temps (CET) et disposent de six mois à compter de la date de publication de l'arrêté pour y reporter le cas échéant les jours de congés ou de RTT non pris au titre des années 2002 et 2003.

LES CAHIERS DE LA « CASSE » DE L'ÉCOLE

Pour permettre la réussite de l'ensemble des jeunes, l'École doit redevenir une priorité nationale. En cette rentrée 2004, chacun peut constater que les choix politiques et budgétaires du gouvernement tournent le dos à cette ambition.

Dans chaque école, dans chaque établissement scolaire, les conséquences de ces choix pèsent sur les conditions de réussite de tous les élèves, notamment les plus fragiles, sur les conditions d'emploi et de travail des personnels.

Le Sgen-CFDT propose d'établir dans chaque école et établissement le cahier de la « casse » pour mettre en évidence la réalité des effets de la politique gouvernementale à la rentrée 2004 et dans les semaines suivantes. L'élaboration de ce cahier doit être l'occasion de débats locaux et permettre ainsi la construction d'une mobilisation lors du débat parlementaire sur le budget 2005. D'ores et déjà, les cahiers de la « casse » rassemblés au niveau du département, de l'académie et de la région peuvent être remis à l'inspecteur d'académie, au directeur général de l'Agriculture et au recteur. Attention : les synthèses départementales et académiques doivent être retournées à la fédération avant le 15 octobre.



LE CONSEIL FÉDÉRAL (JUIN 2004)

De gauche à droite

Dernier rang : Pierre-Marie Rochard, Denis Labro, Kaïteris Constantin, Marc Duaire, Jean-Luc Villeneuve, Philippe Daney de Marcillac, Yann Chever, Jean Gullaud, Pascal Bossuyt, Etienne Rué, Daniel Villa-Vega

Avant dernier rang : Albert Gauvin, Christine Renaud, Marie Barreaux, Véronique Conan, Raymonde Picuch, Christophe Bigault, Annie Catelas, Odile Ravault, Anne-Marie Martin, Jean-François Cochet

Troisième rang : Laurent Sirantoine, Dominique Melle, Mylène Jacquot, Marie-Agnès Rampnoux, Danielle Dardour, Edmée Montagnat, Élisabeth Bagault

Deuxième rang : Martial Crance, Catherine Hirschmuller, Daniel Trillon, Joël Devoulon

Premier rang : Raoul Michel, Guy Vauchel, Jean Muller, Thierry Cadart, Laurent Renaudin, Michel de Peyret

Absent de la photo : Fabrice Scicchitano

14 octobre 2004

Rassemblement pour l'École de demain

Colloque CFDT

La formation tout au long de la vie

Que recouvre ce terme de « formation tout au long de la vie » ? Quelles place et rôle respectifs la formation initiale et continue y occupent-elles ? Quelles sont les interactions nécessaires entre ces deux systèmes actuellement fortement cloisonnés ? Quelles sont les évolutions à prévoir ?

Avec la participation de Jean-Luc Villeneuve

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

L'ART DE L'ENFANCE

Enseigner les arts à l'école ne peut pas se résumer à copier des modèles ou à multiplier les techniques. Il s'agit bel et bien de permettre à l'enfant de s'exprimer pour se construire. Témoignage.



Françoise Lebocey

Comment aider les enfants à faire émerger leurs images intérieures ?

Le bac en poche, j'ai débuté dans l'enseignement pendant l'année scolaire 1969-1970, dans une classe d'école maternelle implantée dans un quartier en complète construction. Les cinquante élèves venaient de différents horizons, dans les bagages de leurs pères venus travailler à Usinor-Dunkerque.

AU-DELÀ DE LA TECHNIQUE

Dans la mouvance des événements de Mai 68, l'expression graphique et plastique tenait une place importante dans les pratiques pédagogiques de l'époque ; sans grande formation théorique mais tout de suite passionnée par le métier, je me suis lancée corps et âme dans les différentes techniques possibles de création plastique à la maternelle... et ça a marché : l'énergie de mes nombreux élèves était canalisée et bientôt peinture, encre, craie grasse, argile...

n'ont plus eu de secret ni pour moi, ni pour les petits. Mon attrait pour les différentes « techniques » en art plastique a cependant cédé le pas à une autre préoccupation : comment aider les enfants à faire émerger leurs images intérieures ? Certaines productions apparaissaient en effet pauvres, vides, ou complètement désordonnées, illisibles, le tout d'ailleurs souvent en corrélation avec les exercices plus scolaires entraînant l'étiquette « d'enfant en difficulté ». C'est en 1985 que je rencontre Mme Nemeth, professeure à l'IUFM de Gravelines. Mon établissement scolaire était classé Zep depuis 1982. Cette enseignante développe l'hypothèse que l'exploitation de contes de fées et textes mythologiques peut faire reculer la défaillance scolaire. Me sachant convaincue de l'intérêt pédagogique de la création plastique chez l'enfant dès le plus jeune âge, elle me propose de travailler sur un projet précis dans ma

classe d'enfants de quatre à six ans : appliquer la création plastique à certaines images fortes de contes merveilleux ou mythologiques. L'expérience est concluante car, en désirant représenter les situations du conte ayant du sens pour lui, l'enfant entre dans un espace transitionnel et se donne l'autorisation de sublimer, de progresser.

LA CRÉATION, MÉDIATRICE DES APPRENTISSAGES

Exploiter une telle pédagogie actuellement n'est pas sans souci : à l'heure du « lire, écrire, compter », une solide argumentation s'avère nécessaire, notamment envers les familles des enfants, très inquiètes de la réussite scolaire de leur progéniture. Les bons résultats des élèves en cours préparatoire prouvent que la création plastique, médiatrice des apprentissages, en devenant en quelque sorte tuteur de résilience, peut jouer un rôle dans la prévention des risques de défaillances scolaires. En total désaccord avec la mainmise actuelle de l'exploitation de l'art dit « contemporain » à l'école, il me semble que peindre « à la manière de » ou utiliser les trouvailles plastiques de tel ou tel artiste ne sont là encore qu'une manière d'occuper le temps comme la multiplication des techniques l'était il y a trente ans. Aider à l'élaboration de modèles internes chez l'enfant — qui permettront l'accès à la notion de concept — par le dessin me semble un défi autrement important à relever.

Annie Byache

EN BREF

INTÉGRATION INSTITUTEURS/PROFESSEURS DES ÉCOLES

À la suite des négociations avec les ministres Claude Allègre et Ségolène Royal, le Sgen-CFDT a signé, en juillet 1998, un relevé de conclusions relatif à une accélération de l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles. L'unification des corps enseignants du premier degré est fixée à 2007.

Ayant des inquiétudes quant au respect de ce relevé, le Sgen-CFDT et le Syndicat des enseignants — autre signataire — ont écrit à François Fillon pour lui demander la réunion d'un comité de suivi prévu entre les signataires et l'administration.

Rappelons que le SnulPP n'était pas signataire de ce relevé.

LE SGEN-CFDT MAJORITAIRE À LA CENTRALE DE JEUNESSE ET SPORTS

Les personnels de l'administration centrale du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ont été consultés le 29 juin (52 % de participation) pour la désignation de leurs représentants au comité technique paritaire central.

Ils ont confirmé par leur vote la confiance qu'ils portent au Sgen-CFDT. Avec 37,24 %, le Sgen-CFDT progresse de plus de 2 points par rapport au scrutin de 2000, obtient 3 sièges et reste majoritaire. L'Unsa Éducation, juste derrière avec 37,03 %, prend les 3 autres sièges. La FSU obtient 7,53 % des voix, la CGT 7,32 %, FO 6,49 % et le Scenrac-CFTC 4,39 %.

Notre camarade Jacky Beillerot est décédé brutalement le 1^{er} septembre 2004.

Professeur émérite en sciences de l'éducation à l'université de Nanterre, il aura toujours manifesté sa fidélité au Sgen-CFDT. Fondateur de la Biennale de l'Éducation, il dirigeait la collection « Savoir et formation ».

Auteur de nombreux ouvrages, il était notamment l'auteur de *Forme et formation du rapport au savoir* avec Nicole Mosconi et Claudine Blanchard-Laville, de *Pédagogie : chronique d'une décennie* (1991-2001). Il avait également contribué de manière importante à l'ouvrage collectif *Manifeste pour un débat public sur l'École*.

EN BREF

RÉSOLUTION
SUR LA PEINE DE MORT

Proposée par le Snes-FSU, Snetap/FSU, SnulPP-FSU, Snep-FSU, Sgen-CFDT, Fep-CFDT et Unsa Éducation

Le 4^e congrès mondial de l'IE réuni à Porto Alegre :

Rappelle son attachement à la défense et à la promotion des droits de l'Homme partout dans le monde.

Constata à propos de la peine de mort :

- qu'elle viole le droit le plus fondamental, le droit à la vie,
- qu'elle constitue un châtiment cruel, inhumain et dégradant,
- que son application est irréparable alors qu'aucun système de justice pénale ne saurait exclure le risque de condamner des innocents,
- que cette sanction définitive signe plus le triomphe de la vengeance que celui de la justice.

Note qu'au niveau international :

- le nombre de pays abolitionnistes croît régulièrement, l'ensemble des pays de l'Union Européenne l'ont abolie,
- le respect du droit à la vie est proclamé par l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, par l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et par l'article 6 et l'alinéa a) de l'article 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant,
- une résolution de la commission des droits de l'Homme des Nations unies de 2001 appelle les États qui appliquent la peine de mort à réduire le nombre d'infractions passibles de cette sanction et à établir un moratoire sur les exécutions,
- le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, comme pour le Rwanda, ainsi que la Cour pénale internationale excluent la peine de mort alors qu'ils ont à juger les crimes les plus abominables, crimes de guerre, crimes de génocide, crimes contre l'Humanité.

Le congrès de l'IE se prononce en conséquence pour l'abolition de la peine de mort. Il soutient le combat des abolitionnistes partout dans le monde. Il appelle ses organisations membres à participer aux initiatives et actions organisées pour obtenir cette abolition, notamment à l'occasion du 10 octobre, journée mondiale contre la peine de mort.

INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

ROUGE BRÉSIL

Le 4^e congrès de l'Internationale de l'Éducation (IE) s'est tenu au Brésil, à Porto Alegre, du 22 au 26 juillet dernier. L'enjeu de la scolarisation de tous les enfants était plus que jamais présent dans les débats.

Le Sgen-CFDT était présent parmi les quelque 12 000 délégués venus de 150 pays. Rappelons que l'IE compte plus de 300 organisations syndicales et 25 millions d'adhérents. Son congrès a lieu tous les trois ans sur un continent différent. L'ouverture du congrès a été marquée par un discours du président de la République fédérale du Brésil, Luis Juacio Lula da Silva (plus connu sous le diminutif de Lula) qui a été élu il y a près de deux ans en tant que représentant du Partido dos Trabalhadores, parti des travailleurs soutenu par une grande coalition qui va de l'extrême gauche jusqu'au centre.

L'ÉDUCATION
AU CŒUR

Lula a centré son discours sur l'Éducation de son pays où de nombreux enfants ne sont pas scolarisés. Il en fait sa priorité : « Je refuse d'utiliser le verbe "dépenser" devant le mot Éducation, on investit mais on ne dépense pas ». À noter que le président brésilien a terminé son intervention en déclarant avec une certaine émotion que « chaque jour il s'efforçait de ne pas oublier ses utopies de syndicaliste... » Une fois de plus, les débats ont mis en évidence — parfois cruellement — d'énormes différences en ce qui concerne l'enseignement entre les pays riches et les pays pauvres. Rappelons que plus de 100 millions d'enfants sont privés du droit à l'Éducation, et la majorité de ces enfants sont des filles. Pourtant 6 milliards



Xavier Nau

Quelques 12 000 délégués venus de 150 pays pour rappeler l'importance du droit à l'Éducation quelque soit l'endroit où l'on vit.

de dollars de fonds supplémentaires par an pourraient permettre à tous les enfants d'aller à l'école, somme qui correspond à trois jours de dépenses militaires dans le monde...

Au cours de ce congrès, de très nombreux sujets ont été abordés concernant les droits de l'Homme, l'exercice du droit syndical... Un certain nombre de résolu-

tions d'urgence ont également été traitées. Avec les syndicats de la FSU, l'Unsa Éducation et la Fep-CFDT, le Sgen-CFDT en a présenté une sur l'abolition de la peine de mort. Cette résolution (voir ci-contre) a été très largement adoptée, même si les syndicalistes américains (USA) se sont abstenus...

Jean-Luc Villeneuve

LE BRÉSIL EN CHIFFRES

Population : 171 853 126 habitants
Espérance de vie nationale : 67 ans (42,6 ans pour les Indiens)
Pourcentage du PNB accordé à l'enseignement : 5,1 %
Taux de scolarisation dans le primaire : 90 %
Nombre d'élèves du primaire par enseignant : 24
Espérance de scolarité : 11,1 années
Taux d'analphabétisme : 15,9 %

L'école primaire est obligatoire pour les enfants de 7 à 14 ans. L'instruction est gratuite dans toutes les institutions publiques, à tous les niveaux, y compris dans les universités. Mais la scolarité n'est pas universelle, et des millions d'enfants en âge d'aller à l'école ne reçoivent que peu ou pas d'instruction même si le nombre d'enfants inscrits dans le secondaire a sensiblement augmenté dans les dernières décennies.

Source : Baromètre de l'IE (2001)

Jeunes et syndicalisme

Comme beaucoup d'organisations syndicales, le Sgen-CFDT se préoccupe de son avenir. En 2000, il décide d'engager une recherche-action: où sont les jeunes ? que veulent-ils ? qu'attendent-ils du syndicalisme ? Même si la recette miracle n'a pas été trouvée, on peut, quatre ans après les premiers travaux, estimer qu'il y a des avancées certaines. Petit retour vers le futur.

Une première session à Strasbourg réunit surtout des militants chevronnés : il faut d'abord essayer de cerner les questions qui nous sont posées. Première conclusion : il y a bien un problème « générationnel » (confirmé par les pyramides des âges que certains syndicats acceptent de produire) mais il n'y a pas une catégorie « jeunes ».

LE « JEUNE » EXISTE-T-IL ?

Cette session débouche sur une enquête qui sera menée par des militants, en général dans leur établissement. 637 réponses seront exploitées. La première surprise est celle des enquêteurs eux-mêmes: ils sont bien reçus ! Leurs jeunes collègues sont contents de parler et ont de fortes attentes vis-à-vis du syndicalisme. Mais le rapport à l'adhésion est quelque chose de complexe, en tout cas, plus que ce que l'on veut bien en dire... Cette recherche renvoie une image du syndicalisme et du Sgen-CFDT — là où ce dernier est présent — qui n'est pas négative. Conclusion: « on a bien tort de ne pas leur parler plus ! ».

QUE PENSE LE « JEUNE » DU SYNDICALISME ET DES SYNDICATS ?

La deuxième session, strasbourgeoise elle aussi, est surtout l'occasion d'une réflexion sur les pratiques au sein de l'organisation : la préoccupation majeure est alors d'oser se remettre en question.

Une recherche-action, quatre sessions de formation, des enquêtes de terrain : la démarche Jeunes et syndicalisme, menée par la fédération, est riche d'enseignements et porteuse d'avenir.



Grâce à Jeunes et syndicalisme et à ses sessions de formation, des jeunes militants et des militants aguerris ont pu évoquer leurs attentes et leurs exigences, leur envies et leur disponibilité.



Ensemble, ils ont essayé de répondre aux questions qu'ils se posent, ils ont débattu de formation, de militantisme... et de la manière de prendre des responsabilités.

Parmi les actions menées dans le cadre de Jeunes et syndicalisme, une enquête par entretiens auprès des jeunes enseignants des écoles durant le mouvement dit « des 500 postes » en Loire Atlantique en 2002. Bilan: l'important décalage entre l'image négative d'un ensemble, « les syndicats » (une institution) et l'image très positive du syndicaliste que l'on connaît, une coexistence entre craintes et exigences vis-à-vis des syndicats. Cette enquête montre deux mondes qui s'ignorent et confirme le rapport personnel très complexe à l'adhésion, qui s'inscrit toujours dans une histoire et ne se réduit pas à

une décision ponctuelle qui se ferait uniquement sur des critères « idéologiques » ou d'intérêt.

LE « JEUNE » EST-IL SOLUBLE DANS LE SGEN-CFDT ?

Les troisième et quatrième sessions (à Bierville puis à Marly-le-Roi) voient une évolution de l'âge et de l'identité des participants : en 2004, 20 stagiaires sur 26 ont moins de 35 ans. Les réflexions portent sur l'identité Sgen, les évolutions des formes d'engagement, les obstacles et conditions de réussite à la prise de responsabilité dans les syndicats...

Deux sessions très dynamiques qui montrent la volonté de s'engager des jeunes militants, mais pas à n'importe quelles conditions. Et puisqu'il faut être plus nombreux pour être plus forts, il est nécessaire d'en finir avec les complexes et les hésitations à l'heure de syndiquer les collègues. Ces réflexions et échanges de pratiques ont été un enrichissement pour tous. Chacun part regonflé... en regrettant que des régions soient restées à l'écart de ces initiatives et en promettant de diffuser l'énergie accumulée lors des sessions. La rencontre avec des militants d'autres fédérations de la CFDT, notamment la PSTE (Protection sociale, travail, emploi) et la FUPT (fédération unifiée des postes et télécommunications), a toujours été appréciée. Il faut dire qu'en retour ces derniers reconnaissent avoir découvert les militants Sgen sous un autre jour et les rassurent quant à leur « formidable potentiel ».

LE SGEN-CFDT EST-IL PRÊT À ACCUEILLIR LE « JEUNE » ?

Besoin de syndicalisme, envie de participer de la part de jeunes militants. Oui, ça existe ! Bien sûr, les jeunes qui veulent spontanément participer à la vie syndicale ne sont pas si nombreux. Des difficultés d'intégration dans les équipes existent parfois. Et si on osait proposer plus ? Nous avons maintenant des acquis qui seront réinvestis, par chacun, localement, mais aussi dans les formations d'équipes. Besoin d'aller vers, oser, être à l'écoute... Au niveau national, la suite de ce travail est à inventer dans l'année qui vient. Avec une certitude : le Sgen-CFDT a besoin de chacun ; jeunes et moins jeunes ont l'avenir à construire.

Jean-Claude Dessaivre

Nombre de travaux et de productions réalisés dans le cadre de Jeunes et syndicalisme est disponible sur demande auprès de votre syndicat.

DU LIEN ENTRE RECHERCHE ET SYNDICALISME

Les organisations syndicales du système éducatif, dont le Sgen-CFDT, ont été participées à une étude sur les relations entre syndicalisme enseignant et Recherche. Menée à l'initiative de l'INRP, ce travail a donné lieu à un ouvrage de synthèse dirigé par André D. Robert.

Si la vocation du syndicalisme, et spécialement du syndicalisme enseignant, est la défense corporative, il peut ignorer la Recherche, et spécialement la recherche en éducation, voire la contester si elle montre que certaines revendications n'ont pas de fondement scientifique. Cela a été parfois la pratique et souvent la tentation. Cela n'est plus le cas, et la plupart des syndicats, non seulement s'intéressent à la Recherche, mais encore donnent la parole aux chercheurs dans leurs publications et leur sessions d'étude, prennent en compte leurs résultats, en même temps que le nombre d'enseignants « de base » qui préparent des diplômes de sciences de l'éducation va croissant.

André D. Robert (dir.)
Le syndicalisme enseignant et la recherche. Clivages, usages, passages.
Presses universitaires de Grenoble et INRP, 2004, 389 pages, 30 €



La plupart des syndicats, disais-je ; effectivement, le Snalc, qui se présente comme le plus ancien, a toujours ignoré la Recherche, continue à tenir les « *pseudo-sciences de l'éducation* » comme dépourvues de valeur scientifique et les IUFM pour un fléau : « *dès lors que les sciences de l'éducation deviennent l'élément primordial de la formation des maîtres, l'agrégé devient l'ennemi, sa formation disciplinaire poussée en faisant un esprit critique capable de démonter les affirmations aussi péremptives que peu fondées de certains pédagogues* ». Il suffit de le dire.

UN INTÉRÊT CROISSANT

Le livre examine en détail la façon dont les autres syndicats (Snes, Snulpp, Snep, Sgen-CFDT, Unsa, Fep-CFDT, SneTP-CGT, auxquels s'ajoute l'Agie) se sont liés, plus ou moins tôt, plus ou moins intensément, à la Recherche et aux chercheurs, jusqu'à créer dans plusieurs cas des revues spécialisées. Le tournant se situe vers le début des années 1980, avec le ministère Savary. C'est ce que montrent des entretiens avec plusieurs responsables syndicaux, avec les responsables des publications syndicales, et avec quelques chercheurs (F. Dubet, P. Meirieu, J.Y. Rochex), et des chapitres sur la place de la Recherche dans les publications des syndicats. Mais P. Meirieu relève que la conception que les enseignants ont (majoritairement)

de leur statut (une qualification attestée une fois pour toutes par le diplôme acquis à l'entrée dans le métier) fait obstacle à leur ancrage sur la Recherche. Un chapitre tout à fait intéressant montre comment l'idée de Zep, importée tardivement en France dans le cadre du Sgen-CFDT, a fini par s'imposer et s'est répandue dans l'ensemble du monde enseignant, au risque d'un consensus mou.

DES RELATIONS AMBIGÜES

En lisant cet ouvrage, on sent parfois un décalage entre ce que disent les responsables syndicaux et ce que pense la masse de leurs adhérents, décalage qui ne peut pas ne pas influencer la politique de l'organisation. Il est sans doute inévitable, et certains responsables le reconnaissent (on pourra d'ailleurs se reporter à ce livre pour comprendre certaines positions et évolutions des syndicats sur un plan

plus général¹). La difficulté manifeste de plusieurs syndicats à créer des publications axées sur la Recherche et surtout à les faire durer plus de quelques années en est une des preuves. Mais la dernière phrase du livre apparaît fondée, y compris avec ses réserves : « *il nous semble voir émerger, avec des disparités entre organisations et bien des limites encore, un syndicalisme à caractère réflexif* ».

Jacques George

¹ À une réserve près : l'analyse faite dans le chapitre sur les Zep du changement de direction du Sgen-CFDT en 1972 me semble erronée. La nouvelle équipe n'avait pas, sauf peut-être quelques-uns de ses membres, d'orientation marxiste, à moins de prendre ce mot dans une acception très extensive, et on ne peut l'opposer de cette façon à une ancienne équipe qui se définirait par un humanisme d'origine chrétienne.

Inégalités
hommes/
femmes
au CNRS

Enquête menée et présentée par la commission Inégalités hommes/femmes du Sgen-CFDT du CNRS.

100 pages de données et d'analyses : le point sur la situation des unes et des autres au sein de la Recherche française.

À commander auprès du secteur Information au 47/49 avenue Simon Bolivar, 75019 Paris ou par courrier électronique : information@sgen-cfdt.org

Prix unitaire : 5 €

LE MILITANT QUI CHERCHAIT

Nom de code de la mission : CDS 20507. Agents recrutés pour la mener à bien : militants aquitains. Objectif : surveiller *Profession Éducation* pour établir les liens entre le Sgen-CFDT et la Recherche et faire la preuve d'une complicité de longue date.

L'aventure commence le 17 février 2000: l'INRP sollicite par la voie du *Bulletin officiel* les associations professionnelles et les organisations syndicales du système éducatif dans le cadre d'un travail sur *L'utilisation des résultats de la recherche en éducation par les enseignants*. Jean-Paul Bergault, conseiller fédéral du Sgen-CFDT est intéressé par la démarche et invite l'organisation à s'en saisir. La secrétaire de l'UPR d'Aquitaine interpelle alors les militants de son académie et une équipe girondine se constitue, composée au départ de cinq enseignants du secondaire et un du primaire. Ce groupe évoluera et intégrera des personnes ressources pour l'aider dans la démarche de recherche. Cette équipe, plus ou moins complète se réunit une fois par mois pendant 3 ans. Outre les contacts par courrier électronique, le travail est régulé deux fois par an, à Paris, lors de réunions de tous les coordonnateurs des équipes associées à cette recherche. A.D. Robert, sociologue de l'éducation et directeur du projet, recadre les problématiques de départ en fonction de l'avancée des travaux des uns et des autres.

DU MILITANT AU CHERCHEUR

Au delà des intérêts individuels, intellectuels, pour cette recherche, émerge peu à peu de ce travail de groupe un plaisir à débattre, à partager les questionnements et les

compétences. Ces éléments seront les sources de la motivation qui permettra d'atteindre un niveau d'inventivité original et d'aboutir à une publication malgré les occupations et les engagements personnels de chacun. Au cours de cette expérience et de la confiance qui l'a entourée, une véritable mue s'opère: le militant devient « *apprenti-chercheur* » au service d'une « *action-recherche* ».

LE SGEN-CFDT, L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE ET LA RECHERCHE

Après plusieurs hésitations et recherches documentaires aux archives confédérales et au centre de documentation du Sgen-CFDT, la revue *Profession Éducation* (PE) est choisie comme base de l'analyse car elle est la seule publication reçue par tous les adhérents. En tant que chercheurs néophytes, la première difficulté est de trouver une porte d'entrée pour commencer l'analyse. Il est finalement décidé de chercher dans la revue ce qui pourrait être qualifié de « *recherche scientifique* » puis, plus précisément, de « *recherche en éducation* » et, enfin, de suivre les traces d'un « *concept innovant en éducation* ».

Fouiller, dépouiller, classer: le travail de foumri commence. Une lecture minutieuse permet de faire l'inventaire de l'ensemble des rubriques de PE et de n'en retenir que 4: notes de lecture, dossiers, invités et initiatives. La plon-

gée dans chacune de ces rubriques se fait à l'aide une grille de lecture adaptée. Elle est essentielle pour avancer dans le projet de recherche, le formaliser et pour identifier les champs scientifiques présents dans cette revue. Pour affiner l'analyse, s'organise une « *chasse* » au concept d'interdisciplinarité, qualifié par le groupe de « *porteur d'innovation* ».

MILITER POUR LA RECHERCHE

Les domaines le plus souvent abordés dans la rubrique *Notes de lecture* sont la politique, la sociologie et la pédagogie, ce qui est logique pour une revue de syndicalisme enseignant et pour un syndicat qui se veut acteur politique dans le champ social. Les *Invités* les plus nombreux (47 %) sont des élus associatifs et des acteurs sociaux qui appartiennent majoritairement (48 %) à des associations de revendication. 19 % des invités sont des chercheurs.

Sur 81 articles de la rubrique *Initiatives*, une grande partie (46 %) concerne le champ de la Recherche. Il est intéressant de noter que 36 % relatent des expériences innovantes. Ces deux résultats confortent l'image du Sgen-CFDT comme laboratoire d'idées pour ce qui concerne l'éducation et illustrent son souci de promouvoir la Recherche en la diffusant. Enfin, 1/3 des *Dossiers* traitent de thématiques relatives au champ de l'éducation; la variété y

domine tant sur les thèmes que sur les chercheurs cités dont la moitié appartient aux Sciences de l'éducation. Le reste concerne des thématiques syndicales.

Dans ces rubriques, la chasse au concept d'interdisciplinarité, innovant avant d'être intégré dans les propositions institutionnelles (IDD, TPE, PPCP) a conduit le groupe à le différencier d'autres termes comme pluridisciplinarité, transdisciplinarité et juxtadisciplinarité. PE semble faire le choix de restituer des expériences pratiques d'interdisciplinarité au travers de la notion d'équipe et de concertation, notions que le Sgen-CFDT rappelle systématiquement depuis longtemps. Toutefois, cette analyse met en évidence le caractère inabouti de la réflexion théorique sur le concept, réflexion qui permettrait d'alimenter objectivement l'insistance sur ce sujet.

En conclusion, grâce à cette recherche interdisciplinaire, chaque membre du groupe girondin a fait l'apprentissage du plaisir intellectuel de la recherche et du plaisir humain du travail en équipe. Des perspectives sont envisagées afin d'approfondir l'analyse (recherches de terrain). Dans le contexte actuel de mise en débat des missions de l'École, il semble important que le Sgen-CFDT continue de s'impliquer dans des recherches-actions afin d'alimenter sa propre réflexion et, au travers de son journal, celle de ses adhérents.

Michel Lafargue

LUTTER CONTRE L'HOMOPHOBIE

L'École est homophobe. Par omission, par lâcheté, par ignorance ou, pire, par crainte de la contamination. Guillaume Tanhia, journaliste et réalisateur de documentaires, se penche sur une réalité masquée par les apparences : l'apparence d'un monde plus ouvert, plus accueillant à une homosexualité plus visible, et la réalité, celle dans laquelle baignent notamment les adolescents en pleine construction de leur identité. « Enculé ! » est, avec « salope ! », l'insulte la plus répandue dans les cours de récréation et les couloirs des collèges. Violence harassante, mais l'École fait la sourde oreille. Dans cette institution qu'on rêverait exemplaire, le corps n'est qu'une évanescence. En ignorant l'homosexualité, elle est devenue un bastion de l'homophobie.



La révélation, tout au moins le désir trouble, demeure un examen douloureux, une souffrance trop souvent ineffable pour ces garçons et ces filles en pleine construction identitaire. Loin du rôle qui pourrait être assigné au système scolaire d'enseigner la tolérance, la vérité et la liberté, l'homosexualité et la bisexualité sont quasi absentes des programmes.

L'amour de Rimbaud et de Verlaine est encore murmuré. On omet de mentionner que les œuvres de Lyautey et de Cambacérés ont été influencées par leur sexualité. Abu Nuwas, Gide, Jouhandeau, Lully, Poulenc, Einstein, Carné, Vinci ou Bacon, parmi tant d'autres, ont des amours sans nom, des mœurs condamnées à l'oubli. On doit avouer Wilde et Genet puisqu'on n'a pas le choix. On peut évoquer les homosexuels des camps nazis car ils ont été exterminés. La discrétion, le tabou, restent la norme dans les manuels.

À lire pour s'ouvrir les yeux et changer sa façon d'être en tant qu'enseignant ou tout autre adulte chargé de faire passer savoir, savoir-faire et savoir être.

Enculé ! L'école est-elle homophobe ?

Guillaume Tanhia
Éditions Little Big Man, collection Nomad's land, 2004, 140 pages, 13 €

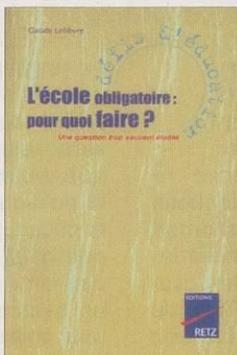
ÉCOLE OBLIGATOIRE, ÉCOLE UNIQUE

À travers l'histoire de la scolarité obligatoire en France depuis la promulgation des lois Ferry, Claude Lelièvre montre que maints débats qui agitent notre système éducatif ne sont pas nouveaux. Au passage, il égratigne le mythe d'un âge d'or de l'École républicaine qui n'était ni égalitaire, ni centrée sur la seule transmission des savoirs : « l'éducation morale appartient à l'école » (Jules Ferry, 1881).

Il faudra attendre les propositions du plan Langevin-Wallon en 1947, pour qu'une conception de la démocra-

tisation de l'École qui s'écarte de la stricte méritocratie se fasse jour. Orientation tardive, haut niveau d'éducation pour tous, accent mis sur une culture générale commune indépendante de la formation envisagée en sont les principaux axes. Un programme ambitieux, inspirateur de nombreuses réformes, mais pas encore réalisé...

Si une large majorité se dégage pour un accès de plus en plus large au secondaire, les tenants de l'École unique se déchirent depuis trois quarts de siècle, pédagogues contre tenants de la culture, ces derniers n'étant pas avarés de leurs quolibets méprisants.



Et pourtant, nous dit Lelièvre, la définition des missions et du contenu de l'École doit être tranchée, avec pour objectif l'acquisition par tous « d'une culture commune de base ». Les bonnes performances des pays adeptes d'un système non différencié témoignent de l'intérêt d'« une École obligatoire clairement affirmée, à structure unique ».

L'école obligatoire pour quoi faire ?

Claude Lelièvre
Éd. Retz, 2004, 140 pages, 11 €

PHOTOS DE CLASSE

Le doigt pointé, le regard de l'enfant pétillant d'envie et d'impatience. Il sait et il veut le dire avec fierté et jubilation. C'est un des multiples regards que nous proposent Michel Rissoan, photographe, et Sylvette Béraud-Williams, ethnologue, en collaboration avec les enseignants, dans leur ouvrage consacré aux petites écoles à classe unique de l'Ardèche. Au fil des photos pleines d'émotions et des textes tout en sensibilité, on touche du doigt l'habileté de l'attention multipliée, le regard du petit sur l'ainé qui aide à grandir, le ballon au milieu de la classe qui prolonge la récréation. La salle de classe prend des airs de salle à manger, l'apprentissage parfois laborieux se prolonge hors de la classe. La petite communauté scolaire, soudée autour de l'adulte, parfois secondé par l'aide maternelle, ressemble à une famille, un peu nombreuse quand même par les temps qui courent. Loin d'être un sanctuaire, l'école est ouverte comme par nécessité, et devant le casse-tête de la sortie lointaine, on finit par sortir tous les jours, tout près. Loin d'idéaliser, les auteurs ont le mérite de montrer l'expérimentation dans la difficulté, l'invention quotidienne pour compenser la petitesse des moyens, la difficulté des cours multiples, la pression du dehors, l'exercice solitaire de l'enfant comme de la maîtresse, et, parfois, la panique du débutant. En feuilletant l'ouvrage, on se prend à penser aux multiples visages de l'action

syndicale : l'intervention pour défendre un instit de la pression des chasseurs locaux, le problème des finances qui varie de rien à un petit peu, la mise en réseau des petites écoles, l'ouverture d'une classe unique, quasiment miracle national, trop souvent la fermeture, après la rentrée, faute d'élèves, l'échec...

À côté des grandes batailles sur la scolarisation des deux ans, du maître supplémentaire, des décharges de direction dont on s'interroge encore sur la déclinaison au niveau des classes uniques, ce livre illustre à merveille tout un pan de l'école ardéchoise, peu bruyante et modeste, mais combien symbolique de notre département.

L'Ardèche des préaux

Michel Rissoan
et Sylvette Béraud-Williams
Éd. la Fontaine de Siloé, 2004, 23 €

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve
RÉDACTEUR EN CHEF

Catherine Hirschmuller
SECRETARIAT DE RÉDACTION, MAQUETTE

Myriam Matonog,
Nathalie Noël
RÉDACTION

Alain Baurry,
Isabelle Conversin,
Françoise Lebocey,
Raymonde Piecuch,
Marie-Agnès Rampnoux,
Odile Ravoux.

IMPRIMERIE
ETC, Yvetot (76)
CPPAP 440 D 73 S

ISSN 1143-2705
Fédération

des Syndicats Généraux
de l'Éducation Nationale
et de la Recherche
publique

47/49, avenue S. Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 51 00

Fax : 01 56 41 51 11
Sur internet :

www.sgen-cfdt.org
Mél : fede@sgen-cfdt.org

Philippe Watrelot Crap-Cahiers pédagogiques

Quelle est l'origine du Crap et des Cahiers pédagogiques et quelles sont leurs finalités ?

Nous avons fêté en 2003 les quarante ans du Crap (Cercle de recherches et d'action pédagogiques) mais la revue *Cahiers Pédagogiques* est bien plus ancienne puisqu'elle est née en 1945. Elle a été fondée pour accompagner la réflexion autour des classes nouvelles puis des lycées expérimentaux. Dès le début, la revue cherche à conjuguer les travaux des chercheurs et les échanges sur les pratiques pédagogiques. Elle se situe dans le courant de ce qu'on appelle « l'éducation nouvelle » mais sans jamais s'identifier à une doctrine particulière et exclusive. Orientés au départ vers le second degré, les *Cahiers pédagogiques* ont gardé cette dominante mais couvrent maintenant tout le champ de l'éducation — maternelle, élémentaire, secondaire, professionnel, supérieur — et de la formation.

Le Crap (l'association qui publie la revue) est donc un mouvement engagé et militant : « *Changer la société pour changer l'École, changer l'École pour changer la société* », peut-on lire sur chaque publication. Pour moi, ce qui définit le mieux notre mouvement, c'est la recherche d'un équilibre entre réflexion et pratique, entre questionnement et attachement à des valeurs. Nous sommes des praticiens de l'École qui souhaitons sa transformation et essayons de la faire évoluer dans nos pratiques au quotidien et par nos propositions.

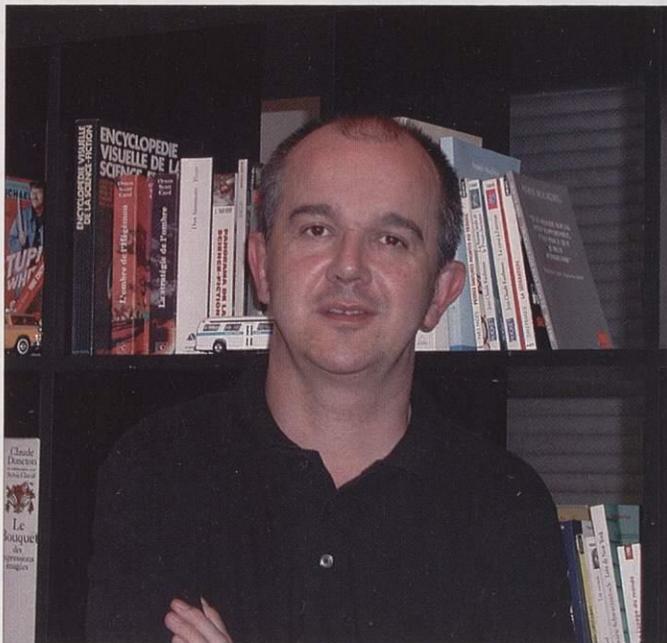
Le thème de vos rencontres estivaes était « Mettre nos valeurs en pratique. Précisément, qu'est-ce qu'être militant pédagogique aujourd'hui dans un établissement ?

Nous disions entre nous en plaisantant que ce titre pouvait être celui de chaque année et qu'il pouvait être aussi réversible : mettre nos pratiques en valeur ! La pédagogie, c'est d'abord une affaire de valeurs : respect

Philippe Watrelot est secrétaire général du Crap-Cahiers pédagogiques depuis 2003.

Professeur de Sciences économiques et sociales au lycée J.B. Corot (Essonne).

Rédacteur d'une revue de presse quotidienne publiée sur philippe-watrelot.blogspot.com



Nathalie Noël

des élèves en tant qu'individus et acteurs de la construction de leurs savoirs, solidarité, démocratie...

Être militant pédagogique, c'est donc d'abord se questionner sans cesse, réévaluer ses pratiques, les dispositifs mis en œuvre, les questionner au regard de ses valeurs et de ses objectifs. Pour cela, la réflexion collective est essentielle, pour garder l'énergie comme pour prendre du recul. Dans une école, un établissement, cela passe par un investissement dans les actions telles que le travail d'équipe, les TPE, les IDD... Paradoxalement, on parle peu de pédagogie dans les salles des profs, peut-être notre première action est-elle de remettre ces questions à l'ordre du jour. Je voudrais rajouter enfin que les Rencontres annuelles du Crap, une semaine fin août, sont des moments toujours agréables et toniques

où se mêlent la réflexion sur les pratiques, des activités et des moments conviviaux. C'est un très bon moyen de démarrer l'année. J'invite tous vos lecteurs à nous y rejoindre !

En tant que mouvement pédagogique et compte tenu de la situation actuelle du système éducatif, quelles sont vos priorités et quelles sont vos perspectives ?

À l'heure où le discours sur l'École est centré sur le retour à un ordre ancien mythifié, nous trouvons important de faire entendre une parole différente. Nous avons lancé dernièrement une initiative et rencontré plusieurs responsables de syndicats et associations pour constituer une réponse commune aux remises en cause inquiétantes de ce qu'il y avait de positif et de progressiste dans la loi d'orientation de 1989.

Le recours aux « idées simples » n'est d'aucun secours quand il s'agit de faire vivre l'École dans un monde en pleine mutation. Dans cette perspective, nous organisons un colloque sur l'autorité, les 25 et 26 octobre à Montreuil, en lien avec la publication d'un *Cahier* sur ce même thème. Nous voulons aussi développer les lieux d'échanges et de débats (par exemple des « cafés citoyens ») sur les questions de l'École dans les différentes régions.

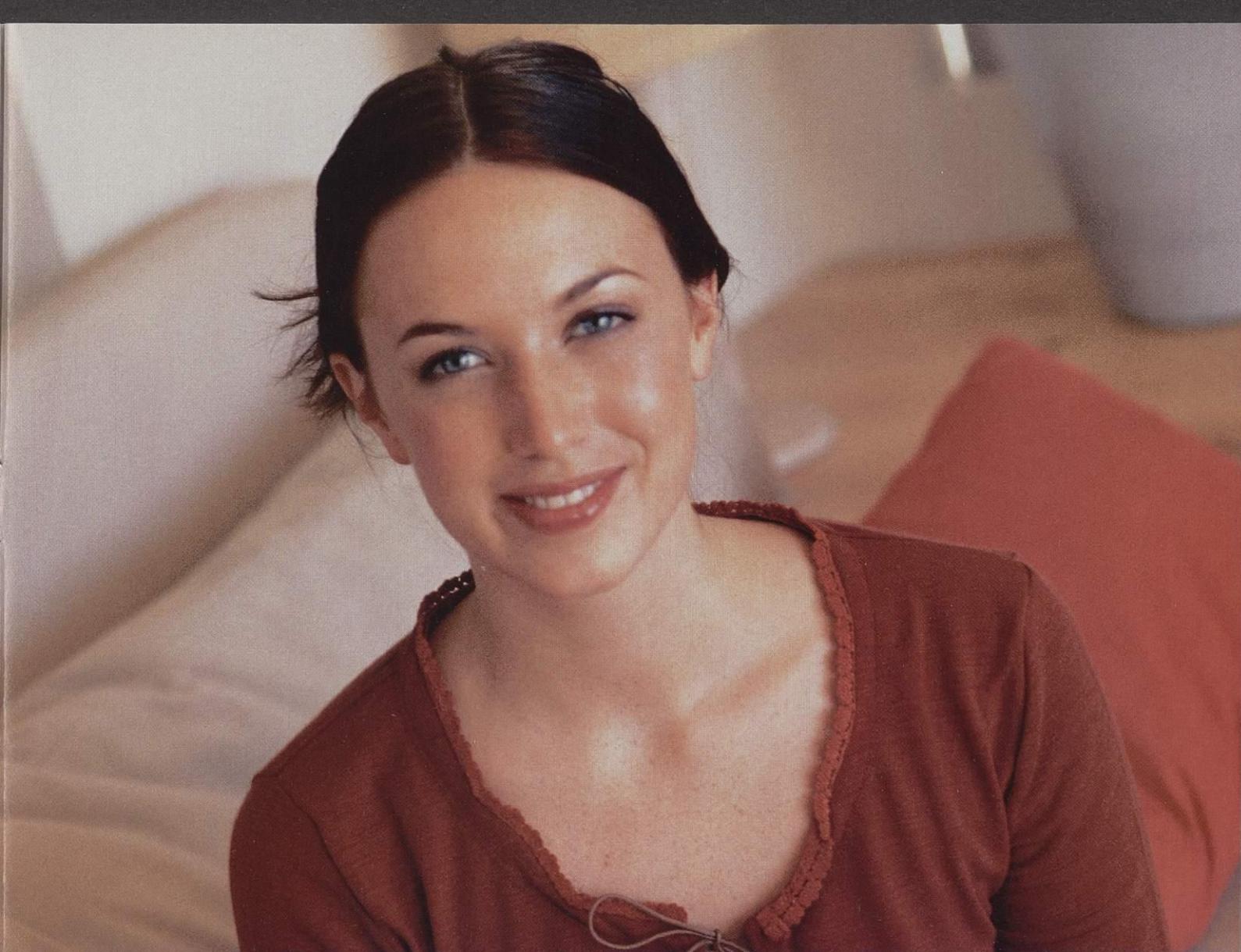
Enfin, notre revue est le vecteur privilégié de diffusion de nos idées. Nous travaillons à en améliorer la diffusion. Notre site www.cahiers-pedagogiques.com a été remanié pour permettre une plus grande réactivité à l'actualité et pour faciliter l'accès à notre revue (paiement en ligne, notamment).

Quel type de rapport peut entretenir votre association avec les organisations syndicales ?

Je suis moi même militant syndical dans mon établissement et je trouve que cette dimension est absolument essentielle dans l'exercice de mon métier. Nous souffrons trop souvent dans l'Éducation nationale d'être placés dans des situations infantilisantes et des logiques individuelles. L'action syndicale permet la prise de parole, l'action et la réflexion collectives.

Notre action en tant que mouvement est complémentaire. Nous voulons être un lieu de réflexion et de rencontres sans exclusive. Notre association regroupe des personnes de différents syndicats et permet l'échange et le débat au delà de ces appartenances. Notre ambition est de faire vivre la réflexion pédagogique et de permettre la nécessaire transformation de l'École et de notre métier. Nous ne pouvons le faire seul mais en lien avec les syndicats et les autres associations complémentaires de l'École.

Propos recueillis par Catherine Hirschmuller et Nathalie Noël



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- ✓ Une offre claire et sans surprise.
- ✓ Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- ✓ Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- ✓ Une éthique mutualiste authentique.

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

N° Indigo 0 825 33 30 30

0,15 € TTC/min

Améliorer

nos conditions
de travail

pour la réussite
de tous
les élèves



Collège-Lycée-CIO

Profession
EDUCATION

août-septembre 2004



PERSONNELS DES
COLLÈGES,
LYCÉES ET
CENTRES
D'INFORMATION
ET D'ORIENTATION

Rentrée 2004

pages I, II

Calendriers :
concours, mouvement 2005

page II

Service des Cop et des CPE

page III

Sites du Sgen-CFDT

page III

Résultats baccalauréat

page III

Programmes : technologie,
histoire-géographie

page IV

Bac pro en trois ans

page IV

SURNOMBRE ET SOUS-SERVICE

**Les restrictions
budgétaires
drastiques font sentir
leurs conséquences
en cette rentrée
scolaire 2004.**

Elles se sont traduites par une diminution sensible du nombre de classes dans la plupart des établissements. Comme la baisse démographique qui en fut le prétexte ne se fait pas toujours ni partout sentir, le nombre d'élèves par classe est souvent en hausse. Mais la diminution des dotations globales horaires a pu aussi avoir des conséquences sur les services des enseignants.

DES DIFFICULTÉS NOMBREUSES

Généralement elle a donné lieu à des suppressions de poste par mesure de carte scolaire, accompagnées parfois d'une certaine recrudescence des heures supplémentaires pour ceux qui restaient. Rappelons à cette occasion qu'une seule heure supplémentaire annuelle peut être ajoutée contre son gré au service d'un enseignant ; les autres, moins bien rémunérées d'ailleurs, sont réservées aux volontaires. Là où les suppressions de poste ont pu être évitées cette année, les situations de sous-service se sont mul-



Chambre noire

Le nombre d'élèves par classe est souvent en hausse : c'est l'aspect le plus visible des restrictions budgétaires. Mais pas le seul.

tipliées. Le paradoxe n'est qu'apparent : dans ce cas, la baisse des moyens a été « épongée » par le recul des heures supplémentaires, mais sans éviter la suppression de classes ou d'options, et donc une baisse des besoins en heures d'enseignement. En soi, la situation de sous-service n'est pas dramatique puisque, bien entendu, la rémunération complète reste due. Cependant, le risque pour les collègues touchés est de se voir imposer un complément de service par le rectorat. Les textes permettent à l'administration d'imposer ce complément dans un autre établissement de la commune ; au cas où le service serait réparti sur trois établissements (ce qui concerne surtout les TZ) ou dans deux communes non limitrophes, des compensations sont prévues, sous forme d'heures de décharge

dans le premier cas, du remboursement des frais dans le second cas, voire d'une heure de décharge s'il y a plus de deux heures de trajet par semaine. Le complément peut aussi se faire dans une discipline différente puisque, disent les statuts, « les heures disponibles doivent, autant qu'il est possible, être utilisées de la manière la plus conforme (aux) compétences et (aux) goûts » des personnels concernés : suffisamment vague pour créer des situations conflictuelles... Les PLP peuvent eux aussi se voir imposer un complément de service dans un autre établissement « dispensant un enseignement professionnel », ou, s'ils l'acceptent, en Gréta ou CFA public. Il vaut donc mieux éviter de se trouver en sous-service. Dans les établissements, il faut collectivement s'assurer qu'aucune autre répartition

des services n'est possible, que, entre autres, des collègues de la même discipline n'ont pas d'heures supplémentaires (y compris les heures de première chaire ou les pondérations dans les classes post bacs qui peuvent toutes être comptées en décharge de service).

DES RÉPONSES COLLECTIVES

Les TZ inemployés car en surnombre ou en attente de remplacements sont loin d'être les plus nombreux : les recteurs cherchent avant tout à les placer sur les postes à l'année, réservant les suppléances aux personnels précaires. Il s'en trouve pourtant dans certaines disciplines et dans certaines académies. Les services qu'on peut exiger d'eux dans leur établissement de rattachement sont clairement encadrés : il ne peut s'agir que de fonctions pédagogiques, dans le cadre de leur discipline et de leur horaire normal de service. Des académies poussent à la reconversion les titulaires en surnombre. Ceux-ci ne devront pas se laisser intimider par le ton comminatoire parfois employé : seuls des volontaires peuvent ainsi changer de discipline ou d'activité. Le Sgen-CFDT veillera à ce que leur soient donnés les moyens adaptés à leurs besoins de formation.

Didier Parizot

RENTRÉE 2004

PENSE-BÊTE DE RENTRÉE

**Nouveau titulaire, nouvelle affectation :
les démarches à faire au plus vite.
Militants et collègues aguerris :
les conseils à donner dès que l'occasion se présente.**

Demander la validation pour la retraite Fonction publique des services d'auxiliaire ou de contractuel

Peuvent être validés les services accomplis à temps complet ou à temps partiel dans les administrations centrales de l'Éducation, les services extérieurs, les établissements publics de l'État. Les services à temps partiel sont comptés pour la totalité de la durée. Les néo-titulaires devront déposer leur demande de validation dans un délai de deux ans. Une fois le coût du rachat connu, ils auront encore un an pour donner suite — ou non — à leur demande. Les anciens titulaires souhaitant entreprendre cette démarche ont jusqu'au 1^{er} décembre 2008 pour déposer leur demande, leur intérêt financier restant de le faire au plus vite puisque le coût du rachat dépend de l'indice auquel ils sont rémunérés.

Rachat d'années d'études

La loi sur les retraites permet maintenant de racheter jusqu'à 3 années d'études pour la retraite (12 trimestres). Rachat possible pour augmenter la durée de

cotisation (et donc le montant de la pension), pour la durée d'assurance (pour éviter la décote de 1,25 % par trimestre manquant pour une retraite à taux plein), ou pour les deux. Les sommes dues sont fonction de l'âge et du salaire perçu lors de la demande : plus on tarde, plus c'est cher ; pour ceux qui approchent de la retraite c'est inabordable ! Mais pour les jeunes néo-titulaires, le jeu peut en valoir la chandelle. Se renseigner sur le coût et les conditions de paiement.

Indemnité de changement de résidence

Elle est accordée en cas d'affectation à titre définitif dans une commune différente de celle dans laquelle l'agent était précédemment affecté. Certains changements donnent droit à la prise en charge à taux plein (suppression de poste, promotion comme directeur de CIO), la plupart à une indemnité à un taux de 80 %. Différentes conditions doivent être respectées, notamment la durée de 5 ans dans la précédente résidence administrative, durée réduite à 3 ans lorsqu'il s'agit de la 1^{re} mutation dans le corps. Aucune condition de durée

n'est exigée lorsque le mouvement a pour objet un rapprochement de conjoint avec un fonctionnaire. Cette indemnité est à réclamer sans délais au rectorat, par l'intermédiaire de l'établissement.

Prime spéciale d'installation

Seuls y ont droit les nouveaux titulaires recevant leur 1^{re} affectation définitive dans l'une des communes de la région Île-de-France ou de la communauté urbaine de Lille, lorsqu'ils sont titularisés dans un corps dont le 1^{er} échelon est doté d'un indice inférieur à 368 (ce qui exclut les agrégés). Le montant de la prime est de 1881 €. Cette prime doit être réclamée dans l'année de titularisation, et doit être versée au plus tard douze mois après la 1^{re} affectation. Elle est versée aux titulaires remplaçants à condition que la commune de leur établissement de rattachement y donne droit. S'assurer que le secrétariat de l'établissement a fait le nécessaire pour l'attribution de cette prime.

Andrée Leblanc

CALENDRIERS

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS SESSION 2005

Attention : la session 2005 est la dernière des concours réservés et des examens professionnels créés pour une durée de 5 ans par la loi Sapin. Par ailleurs, plusieurs nouveautés concernant les inscriptions aux concours de recrutement du second degré apparaissent dans le BO spécial n° 6 du 24 juin 2004.

Les inscriptions, comme leurs confirmations, s'effectuent uniquement par internet à l'adresse www.education.gouv.fr/siac/siac2. Le serveur sera ouvert du 21 septembre au 8 novembre 2004 pour les inscriptions et du 12 au 25 novembre 2004 pour les confirmations d'inscription.

Pendant les deux périodes d'ouverture du serveur, un candidat peut modifier des données de son dossier. En cas de réussite au concours, les données enregistrées servent de base de calcul du barème pour l'affectation en IUFM par exemple ; il est donc fondamental que toutes les rubriques soient correctement renseignées. Les rapports d'activité doivent être envoyés au plus tard le 14 janvier 2005 pour l'inscription aux examens professionnels et le 1^{er} mars 2005 pour les concours réservés.

Le même BO indique le calendrier des épreuves qui s'échelonnent du 18 janvier au 14 avril 2005.

Dans bon nombre de disciplines techniques ou professionnelles, ne seront ouverts que les concours réservés et les examens professionnels ; c'est aussi le cas de plusieurs langues à faible diffusion dans l'Éducation nationale, en particulier l'arabe. Verra-t-on pour autant s'accroître les possibilités de titularisation ? Le Sgen-CFDT ose l'espérer !

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU MOUVEMENT 2005

La note de service devrait paraître au BO le 21 octobre 2004 ; le numéro de Profession Éducation spécial Mutations paraîtra quant à lui au mois de novembre.

Attention : les opérations du mouvement inter vont être avancées de plus d'un mois. La saisie sur Siam pour le mouvement interacadémique est prévue en même temps que pour les mouvements spécifiques (BTS, CPGE ; sections internationales...) : du 29 novembre au 10 décembre 2004.

Pour les collègues en poste à la Réunion, à Mayotte et en Nouvelle Calédonie, la saisie pour l'inter est prévue du 12 au 24 novembre 2004.

Les résultats pour les mouvements spécifiques sont prévus début février et pour le mouvement interacadémique du 16 au 24 mars.

La saisie pour l'intra est préconisée du 31 mars au 14 avril ; les dates sont fixées par les recteurs.

Le Sgen-CFDT a demandé au ministère de rallonger les durées de saisie des vœux. En effet, il ne nous semble pas acceptable de laisser si peu de temps (quinze jours) pour saisir les vœux alors qu'il y a déjà le risque qu'un certain nombre de collègues se laissent surprendre par l'avancée des dates.

À l'heure où s'écrivent ces lignes, aucune indication n'est disponible concernant les bonifications pour priorités médicales.

PERSONNELS

Service des Cop

À l'assemblée générale de branche du mois de juin dernier, il est apparu que certains recteurs avaient des interprétations abusives de l'arrêté du 4 septembre 2002 concernant le temps de travail des Cop. Voici quelques rappels.

Les Cop établissent leur emploi du temps pour une durée de 27 h 30 sous la responsabilité de leur directeur. Ne doivent pas être inscrites sur cet emploi du temps les activités de préparation des séances d'information, de documentation personnelle et de perfectionnement individuel qui relèvent des 9 heures 10 minutes non inscrites à l'emploi du temps, ni l'organisation de leurs missions qui relèvent des 4 heures également non inscrites. Les temps de

déplacement nécessités par le service doivent être inclus dans l'emploi du temps et pour leur durée réelle ; le déplacement du domicile au lieu de travail ne compte pas.

Service des CPE

Après les longues négociations de 2001-2002, et une période d'adaptation début 2003, l'application de la RTT aux CPE et aux Cop a connu sa première année scolaire de plein exercice en 2003-2004 ; en général et en dépit de quelques conflits locaux résiduels, la loi semble avoir été globalement respectée.

Cependant à l'occasion de leur installation dans un nouveau poste, certains pourront se trouver face à des « arrangements » entérinés par leurs collègues ou leurs prédécesseurs :

ils devront être renégo-ciés s'ils ne respectent pas les règles fixées par les textes réglementaires.

Pour les CPE, l'emploi du temps hebdomadaire doit faire apparaître 35 heures de travail sur 4 jours maximum, y compris les réunions obligatoires. La répartition de l'horaire est donc susceptible de variations d'une semaine à l'autre. Par ailleurs, le nombre de semaines de travail exigible est de 39 dans l'année ; dans un certain nombre de cas un accord local a permis de réduire ce nombre en échange d'une augmentation proportionnelle de la charge de travail hebdomadaire.

Non titulaires

Comme chaque année, une note de service est adressée par le ministère aux recteurs

qui précise l'ordre de priorité des réemplois : maîtres auxiliaires, contractuels puis vacataires.

Pour le Sgen-CFDT, tous les non titulaires devraient avoir droit au réemploi et toutes les affectations se faire sous le contrôle des organisations syndicales, comme pour les maîtres auxiliaires. C'est le cas dans un nombre grandissant d'académies, alors que d'autres refusent encore toute transparence.

Le Sgen-CFDT réclame la création dans chaque académie d'un observatoire des remplacements qui aurait une double vocation : la transmission d'informations actualisées sur l'emploi des non titulaires ; l'examen de données statistiques devant permettre une plus juste évaluation des besoins de remplacement suivant les zones et les disciplines.

SITES

Avec le Sgen-CFDT, sur la toile

Pour répondre à une question complexe, pour résoudre un cas particulier :

- retrouvez la réglementation détaillée et les références des textes officiels sur le site du Vade-mecum : vademecum-sgen-cfdt.org
- interrogez les élus nationaux en leur écrivant à : elusgen@sgen-cfdt.org

Pour être suivi et informé lors des opérations de promotion :

- ouvrez un compte permanent sur Sgen+ : www.sgen-cfdt-plus.org
- actualisez-le régulièrement et remplissez une fiche dès que vous posez votre candidature (hors-classe) ou que vous êtes promuvable (avancement)

Pour agir avec le Sgen-CFDT et connaître ses positions

- consultez régulièrement le site fédéral : www.sgen-cfdt.org
- reportez vous aux sites des syndicats ou des UPR (annuaire des sites accessible sur www.sgen-cfdt.org)

BAC 2004 : RAS

Le taux de réussite global (79,7 %) est en léger recul (0,4 points) après un cru 2003 présenté comme exceptionnel. Une relative stabilité qui masque des disparités entre séries. Pour les bacs généraux, les séries L et S sont en repli (- 2,2 et - 1,7) alors que la série ES continue de progresser (+ 0,5). Pour les bacs technologiques, progression accélérée pour les séries industrielles (+ 3,4) et baisse confirmée (- 1) pour les séries tertiaires. Pour les bacs pro, le redressement est surtout sensible pour la spécialité des « services » (+ 1,4)

Disparités importantes aussi suivant les académies, puisque l'écart maximal est de 19 points pour les bacs technologiques et de 12 points pour les bacs généraux (respectivement 18 et 13 en 2003).

Plus important, la « proportion des jeunes d'une génération qui obtiennent le bac » est en baisse de 1,2 points avec 61,7 %. Ce taux oscille depuis près de dix ans autour des 62 %, loin de l'objectif des 80 % fixé par la loi de 1989.

Proportion de bacheliers dans une génération par type de baccalauréat (en % en France métropolitaine)

	1970	1980	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Baccalauréat général	16,7	18,6	27,9	37,2	33,8	32,2	32,9	32,6	32,6	33,7	32,4
Baccalauréat technologique	3,4	7,3	12,8	17,6	18,3	18,3	18,5	18,2	17,8	17,9	17,8
Baccalauréat professionnel	-	-	2,8	7,9	10,5	11,1	11,4	11,2	11,5	11,4	11,5
Ensemble	20,1	25,9	43,5	61,4	62,6	61,6	62,8	62,0	61,8	62,9	61,7

Pour en savoir plus :

Notes d'Information 04.19 (juillet), Résultats provisoires du baccalauréat France métropolitaine, session de juin 2004 Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, édition 2004, chap. 8.4 www.education.gouv.fr

PROGRAMMES

**BACCALAURÉAT
PROFESSIONNEL**

Est paru au BO n°29 du 22 juillet 2004, le décret légalisant l'expérimentation du bac pro en trois ans. Les élèves peuvent donc préparer ce bac pro sans posséder de diplôme de niveau V, ils peuvent aussi se présenter au BEP et/ou au CAP, même s'ils sont mineurs. Tout ceci à titre expérimental avec un bilan à l'issue de la session d'examen 2005.

Si l'expérimentation est ainsi devenue légale, ce qui est la moindre des choses pour les élèves qui ont entamé la formation, elle n'en est pas pour autant légitimée...

**PROGRAMMES
DE TECHNOLOGIE :
LE PASSAGE
EN FORCE**

Dès le début 2004, le Sgen-CFDT et les associations ont alerté le Conseil national des programmes sur la mauvaise orientation donnée à la « rénovation » de la technologie au collège (cf. supplément Lycées-Collèges-CIO du PE137). Malgré de nombreuses réunions et une lettre adressée au ministre début juillet, le groupe de travail de D. Secrétan persiste à assimiler la technologie à une science appliquée, et a publié en juillet les programmes de 6^e et de 3^e. Une consultation doit être organisée sur le site Éduscol. Elle est essentielle dans la perspective du Conseil supérieur de l'Éducation de janvier 2005. Faites remonter vos réactions !

La mobilisation est d'autant plus nécessaire que ce dossier est compliqué par celui de la « nouvelle 3^e », qui maintient un horaire de 2 heures mais ne garantit plus l'enseignement en groupes allégés.

Retrouvez
les courriers
et les actions
du Sgen-CFDT
sur cette question :

www.sgen-cfdt.org

Participez
à la consultation
sur Éduscol :

eduscol.education.fr

UNE COPIE MAL CORRIGÉE

Les nouveaux programmes d'histoire-géographie en terminale, officiels depuis 2002, s'accompagnent de retouches aux épreuves écrites du baccalauréat. L'occasion de revenir sur le contenu et les objectifs de l'enseignement de cette matière dans le cycle terminal.

Le Sgen-CFDT, comme la grande majorité des organisations représentées au Conseil supérieur de l'Éducation avait voté contre ces programmes, jugés très décevants par rapport aux avant-projets élaborés par le groupe d'experts, en particulier sur les questions du lien entre l'histoire et la géographie et de la différenciation des filières. N'est-il pas caricatural que les instructions prévoient d'aborder l'évolution des sciences et des techniques de la seconde moitié du XX^e siècle et la révolution informatique dans le programme des filières ES et L mais pas en S !

DES ABERRATIONS

La lecture des préambules aux programmes, quasi identiques, le fait même qu'il n'y ait aucune distinction entre ce qui est proposé en terminale littéraire et en terminale économique et sociale, montre le refus de prendre en compte la spécificité des besoins que pourraient avoir les élèves de ces différentes sections... L'ambition annoncée est de donner aux élèves « des clés d'explication du monde contemporain » : l'idée sous-jacente est que tous les élèves ont besoin des mêmes clés. Dans les séries technologiques et professionnelles, les programmes, plus anciens, précisaient que la compréhension du monde contemporain devait permettre aux futurs adultes d'agir « de façon responsable » ou « en citoyens responsables ». Cela devait aussi s'appliquer à leur vie professionnelle, justifiant l'in-

dication que les programmes de la filière technologique soient « également construits en fonction de la spécificité des différentes séries ».

**OÙ SONT
LES FEMMES ?**

À propos de citoyens ou d'acteurs responsables, on note, malgré l'insistance dont le Sgen-CFDT a fait preuve, la faible prise en compte les préoccupations majeures apparues à la fin du siècle dernier. Des thèmes aussi importants que les droits des femmes ou l'écologie restent marginaux : les problèmes liés à l'environnement ne sont signalés que lors de l'étude de la mégalopole de Tokyo ; la notion même de développement durable n'apparaît pas. La nécessité de choisir « quelques thèmes clés pour étudier le rôle et le statut des femmes. » est rappelée en introduction mais il est à craindre qu'elle ne reste un vœu pieux. En effet, n'apparaissant pas dans le contenu explicite du programme, ces thèmes risquent fort de ne jamais faire l'objet d'un sujet de baccalauréat et donc de passer à la trappe.

**LA CHARRUE
AVANT LES BŒUFS**

Tant il est vrai, comme l'affirme sans vergogne le préambule, qu'en terminale il faut « répondre aux exigences du baccalauréat » et donc, par exemple, abandonner les études de cas, jugées essentielles en seconde et en première. Au lieu que la forme de l'examen découle du type de programme et de mé-

thodes jugées nécessaires, c'est l'inverse qui se produit. Au passage, on sacrifie toute dimension pluridisciplinaire puisqu'elle n'était évoquée qu'à l'occasion de feu les études de cas.

Cette épreuve de baccalauréat connaît quelques modifications pour la session 2005, notamment pour le sujet de commentaire de documents. Elles vont dans le sens d'une simplification et du rapprochement avec le commentaire de documents de sciences économiques (ou celui d'histoire-géographie du bac pro), évolution positive. En revanche, ce qui vise à accroître encore la liberté du correcteur, en supprimant les indications qui le guidaient est regrettable. Le refus obstiné de tout barème ne devrait pas aller jusqu'à cacher aux élèves les critères sur lesquels ils seront évalués.

Didier Parizot

RAPPEL

Les personnels Tos sont décentralisés (cf. Profession Éducation de ce mois-ci).

Rester informé et informer les collègues sur cette question, c'est une manière de faire vivre le syndicat général qu'est le Sgen-CFDT et de défendre nos valeurs.

N'hésitez pas à contacter votre syndicat départemental ou académique et consultez régulièrement le site www.sgen-cfdt.org, rubriques Atoss et Décentralisation.

École

Profession
EDUCATION



PERSONNELS DES ÉCOLES

Août-
septembre 2004

Temps partiels
page II

Pêle-mêle
pages II-III

Formation continue
page IV

TOUJOURS PLUS ?

Il y a quelques années, un journaliste avait publié sous ce titre un pamphlet qui entendait fustiger la propension des Français à toujours exiger plus de l'État. Les débats sur le budget comme les premiers échanges sur la carte scolaire de 2005 vont effectivement donner l'occasion aux organisations syndicales d'exiger des moyens matériels plus abondants, des créations de postes plus nombreuses, un budget scolaire plus conséquent. L'erreur serait de voir dans ces demandes un exercice rituel, un passage obligé, l'expression d'une demande insatiable.

UN DÉBAT RITUEL, DES DIFFICULTÉS RÉELLES

Selon les propres statistiques du ministère, la rentrée 2004 a connu une augmentation de 64 200 élèves ; celle de 2005 apportera encore 62 000 élèves supplémentaires. Toujours selon les mêmes sources, la population scolaire dans le premier degré continuera à croître, bien que plus lentement, jusqu'en 2009. Les créations de postes de l'ordre de 1 500, en 2004 ou de 1 000 en 2005, sont d'évidence insuffisantes, surtout lorsqu'elles interviennent après plusieurs rentrées elles-mêmes déficitaires.

« La situation de l'emploi dans le 1^{er} degré suscite une



Chambre noire

Des dotations insuffisantes dégradent l'encadrement des élèves.

vive inquiétude autour de plusieurs points :

- le déblocage insuffisant du recrutement des listes complémentaires laisse vacants un certain nombre de postes, entraînant dans les départements des suppressions de stages de formation continue et de nombreux problèmes de remplacement ;
- les prévisions de recrutement (...) sont inférieures de plusieurs milliers de postes aux stricts besoins liés au renouvellement du corps (...);
- la préparation de la carte scolaire, (...) laisse craindre un fort redéploiement et de nombreuses fermetures de classes au détriment de la qualité de l'enseignement offert aux élèves. »

Les lignes ci-dessus sont

extraites d'un courrier inter-syndical adressé au ministre. Tout à fait dans le sujet. Sauf que cette lettre date de 1999 !

La revendication est têtue, certes. Les faits aussi. Si les recrutements sont régulièrement inférieurs aux besoins, il n'est pas étonnant que la revendication prenne l'allure d'une redite.

PREMIÈRES VICTIMES : LES ÉLÈVES

Il serait évidemment démagogique de réclamer une création de postes correspondant à une simple division : 62 000 (élèves en plus) divisés par 23 (moyenne nationale actuelle d'élèves par classe). D'abord parce que ces élèves, dispersés sur le territoire, ne suscitent pas

systématiquement des classes entières ; ensuite parce qu'ils vont rester en primaire une dizaine d'années alors qu'un enseignant, lui, y restera entre trente et quarante ans.

Mais des dotations insuffisantes dégradent l'encadrement des élèves. De façon diffuse en certains endroits, plus nettement en d'autres. Leur répétition multiplie les zones de tensions et bloque les évolutions qualitatives. C'est ce constat qui justifie la demande de moyens plus importants et d'un plan pluriannuel concerté.

Dans les départements, les équipes syndicales du Sgen-CFDT ont des idées précises sur l'emploi de moyens plus abondants : répondre à la poussée démographique, bien sûr, mais aussi reconstruire des réseaux d'aides opérationnels, assurer un remplacement efficace, faciliter enfin l'exercice de cette pédagogie différenciée enjointe par tant de textes officiels.

Notre pratique d'un syndicalisme responsable nous conduit ainsi à participer à toutes les étapes de la construction de la carte scolaire. D'abord en exigeant plus au moment du vote du budget puis en travaillant au mieux avec les moyens alloués, pour mettre en place l'école que nous souhaitons.

André Deleuze

CONDITIONS DE TRAVAIL

TEMPS PARTIELS DIVERSIFIÉS CE N'EST QU'UN DÉBUT...

Après tant d'années de revendication, la diversification des temps partiels arrive enfin dans les écoles.

Les enseignants du 1^{er} degré étaient depuis longtemps les seuls fonctionnaires qui ne pouvaient choisir que 100 % ou 50 %. Pas vraiment le tout ou rien mais presque, en regard des veinards qui pouvaient moduler 50, 60, 70, 80 %.

L'étonnant dans cette affaire c'est que, pour une revendication aussi ancienne, l'impréparation et le désarroi administratifs soient si grands. Il n'est pas très fréquent qu'une note de service détaille les applications d'un décret non encore pris, ce qui a permis à nombre d'inspecteurs d'académie de jouer la montre et de refuser d'instruire des dossiers, y compris lorsque la demande était de droit.

FLOU ADMINISTRATIF

Ces attermolements ne sont plus maintenant acceptables et les demandes régulièrement présentées au cours de cette année scolaire doivent être honorées. Le Sgen-CFDT s'y emploiera tant au niveau national en interpellant le ministère sur les difficultés signalées dans telle ou telle académie qu'au niveau local en interpellant les inspecteurs d'académie, notamment en commission administrative paritaire départementale, sur les refus opposés aux collègues.

Il reste à imaginer maintenant les dispositifs pour assurer aux élèves la meilleure continuité possible des enseignements et apprentissages.

TRAVAILLER AUTREMENT

L'image du maître, seul dans sa classe, du début à la fin de l'année, est depuis longtemps obsolète. Elle est pourtant encore de référence et d'autres organisations de la classe sont souvent perçues comme des pis-aller.

Les enseignants du 1^{er} degré savent pourtant depuis quelque temps déjà que plusieurs maîtres peuvent opérer dans une même classe, que des organisations différentes peuvent se succéder dans l'année.

Le Sgen-CFDT est confiant dans la capacité des équipes à utiliser ces variations comme un surcroît de dynamisme, transformer la contrainte en atout.

Alain André

LES DISPOSITIFS

T partiels de droit (après l'arrivée d'enfant au foyer, pour soins à enfants, conjoint, concubin)
Des quotités de 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou plus précisément des quotités proches selon les durées hebdomadaires de fonctionnement des écoles.

Temps partiels sur autorisation : 50 %, 75 %, 77,5 %, 80 % accordés pour convenances personnelles sous réserve des nécessités de service

Les rémunérations sont strictement proportionnelles à la quotité effective sauf pour la quotité 80 %. Celle-ci est rémunérée à 85,7 % en vertu d'une disposition Fonction publique déjà ancienne et que connaissent bien les enseignants du 2nd degré.

L'obligation, compréhensible, de travailler un nombre entier de demi-journées rend l'application de cette quotité malaisée. Cette difficulté de mise en œuvre, ajoutée au surcoût, conduit beaucoup d'inspecteurs à ignorer, voire à refuser, le 80 %. D'où l'importance des interventions du Sgen-CFDT...

À lire
BO n°18 du 6 mai 2004
Note de service n°2004-065 du 28/04/2004

Elections des parents d'élèves

Ces élections se dérouleront cette année les 15 ou 16 octobre selon la date arrêtée par le bureau des élections. Un seul changement, mais de taille : chaque parent est désormais électeur et éligible. Cette qualité est indépendante de leur situation ; elle s'exerce qu'ils soient mariés, ou non, séparés ou divorcés, de nationalité française ou étrangère. Seuls sont écartés les parents privés de l'autorité parentale par décision judiciaire. Concrètement, l'établissement de la liste électorale se fera avec les informations recueillies en début d'année. Cette liste, arrêtée 20 jours avant le scrutin et consultable auprès du directeur d'école, peut être rectifiée jusqu'à la veille du scrutin sur la demande d'un parent éventuellement omis.

Les documents relatifs au vote seront, comme d'habitude, remis aux élèves et, le cas échéant envoyés par la poste pour le parent chez lequel ils n'habitent pas. Toutes les situations ambiguës doivent être traitées par le bureau des élections.

Le Sgen-CFDT n'a pas émis d'objection majeure à cette mesure. Elle devrait faciliter la participation des deux parents à la vie de l'école, mais elle profitera avant tout à ceux qui étaient déjà présents. Il reste beaucoup à

faire pour impliquer les parents qui restent en marge. L'établissement de relations plus confiantes et de partenariats plus solides dépend avant tout de l'attitude de l'institution et, en premier lieu, de celle de chaque enseignant envers les élèves et leur famille. Ces préoccupations font l'objet de travaux fréquents entre le Sgen-CFDT et les organisations de parents d'élèves, notamment la FCPE, aux différents niveaux de ces organisations.

CP à 10

À l'occasion de la deuxième réunion du comité de suivi de la mise en œuvre du plan de prévention contre l'illettrisme le 1^{er} juillet, des conclusions provisoires ont été présentées par le ministère de l'Éducation nationale. Contrairement aux déclarations fracassantes et souvent péremptives de l'ancien ministre Luc Ferry, ces conclusions soulignent la complexité de la question traitée, la fragilité des résultats obtenus et la nécessité d'inscrire cette action dans la durée. L'inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN) dresse en effet un « bilan contrasté » de la mise en place des « CP aménagés ». Leur mise en œuvre « met en évidence qu'il ne suffit pas de multiplier les moyens d'enseignement pour que les difficultés soient évitées ou surmontées », selon l'IGEN, qui ajoute que « c'est une politique d'ensemble sur le cycle » (grande section de



Le Sgen-CFDT n'a pas émis d'objection majeure à cette mesure. Elle devrait faciliter la participation des deux parents à la vie de l'école, mais elle profitera avant tout à ceux qui étaient déjà présents. Il reste beaucoup à

PÊLE - MÊLE

maternelle, CP et CE1] qui est susceptible de réduire de façon significative le nombre des élèves parvenant à l'issue de l'école sans une maîtrise suffisante des apprentissages normalement construits au cours de ce cycle. » Et de prolonger en soulignant l'importance des articulations entre les apprentissages conduits en écoles maternelles et en écoles élémentaires. De même, ce bilan met en évidence la nécessité de refonder la politique de l'éducation prioritaire. Par ailleurs, il apparaît que l'exercice du métier doit rompre avec sa forme solitaire traditionnelle.



L'AVIS DU SGEN L'IGEN ne fait là que conforter et souligner les revendications et exigences que le Sgen-CFDT ne cesse d'affirmer et de porter : c'est bien en amont et au-delà de la seule classe du CP qu'il faut engager l'action contre les difficultés d'apprentissage. Relance de la politique des cycles, refondation de la politique des Zep et prise en compte de l'évolution du métier enseignant sont les exigences d'une politique éducative ambitieuse.

Rapport annuel du HCÉE

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'École (HCÉE) a publié son troisième rapport d'activité. Il rend compte des travaux du HCÉE et annonce ses projets, parmi lesquels des études sur l'attitude de la France à l'égard des évaluations comparatives internationales, sur le redoublement ou encore le traitement de l'échec scolaire. Tous ces thèmes mêlent pédagogie et choix politiques : le HCÉE n'hésite pas à poser les bonnes questions, comme par exemple : « Quel est l'impact du redoublement sur les résultats des élèves, sur leur comportement à l'égard de la scolarité et de l'École, sur l'image de l'École, sur le fonctionnement et les coûts du système ? Qu'attendent les enseignants du redoublement, quel usage en font-ils ? » Au-delà le HCÉE milite pour une véritable culture de l'évaluation dans le système scolaire français. C'est qu'en effet « la variété des dispositifs d'évaluation en place et la richesse de leurs résultats contrastent avec la faiblesse de leurs usages ». Et c'est cela que veut changer

le HCÉE qui n'hésite pas à demander « une authentique politique d'expérimentation ».

Le Sgen-CFDT ne peut que souscrire à ces bonnes intentions, n'ignorant toutefois pas que ce ne sont pas les premières recommandations du HCÉE, ce que le ministère, lui, semble ignorer.

Enseigner : un métier difficile et usant

Le Sgen-CFDT, les Cahiers pédagogiques et la MGEN ont rendu compte ces dernières années d'études menées auprès des enseignants sur leurs conditions de travail et perception du métier. Conclusion commune de ces enquêtes : un métier de plus en plus difficile !

Cette perception est liée à l'âge et l'affectation des personnels interrogés : chez les plus de 50 ans, la proportion de ceux qui jugent le métier « très difficile » augmente notablement (17 % source Sgen-CFDT). Par ailleurs, les enseignants de maternelle (25 %) sont nettement plus nombreux que les enseignants d'élémentaire (8 %) à percevoir leur métier comme « très difficile » et « plus difficile » qu'il y a dix ans. Ces éléments sont corrélés, dans les cinq dernières années, par l'augmentation de plus de 13 % du nombre d'enseignants en congés de maladie supérieurs à 3 mois et par le fait que la moitié de ceux-ci ont plus de 50 ans (source MGEN). De son côté, la revue *Cahiers pédagogiques*

souligne « le sentiment de pression qui augmente », de solitude, notamment chez les plus jeunes, d'absence de reconnaissance, mais aussi de « doutes », de « déceptions ». Faut-il avoir peur de mettre un nom et de parler de souffrance dans nos métiers ?

Le Sgen-CFDT ne cesse de dénoncer les effets trop élevés en maternelle, l'inexistence de la formation aux spécificités de la petite enfance, les modalités d'affectation des jeunes collègues sur les postes les moins demandés...

Les propositions du Sgen-CFDT pour améliorer globalement les conditions de travail sont concrètes : plus de temps pour travailler autrement, pour mettre en place des moments de « respiration » (par un compte épargne temps par exemple), relancer et amplifier les congés de mobilité ; augmenter les possibilités de passerelles vers d'autres professions...

Il est donc urgent que l'administration, à tous les niveaux, du ministère aux inspections académiques, se pose réellement la question de la difficulté de notre métier. C'est un chantier incontournable pour réussir l'évolution nécessaire dans l'intérêt à la fois des personnels mais aussi des élèves.

Suppression de l'obligation d'être notés... pour les inspecteurs !

Lors d'un comité technique paritaire ministériel de fin d'année scolaire,

le ministère a présenté un décret instituant un dispositif d'évaluation spécifique aux inspecteurs d'académie et aux inspecteurs de l'Éducation nationale.

Ce décret précise en outre que ces personnels bénéficieront d'une dérogation à l'obligation de notation des fonctionnaires. Cette dérogation se fonde sur « la difficulté de leur attribuer une note globale du fait de la diversité de leurs missions et de leur rôle central au sein de l'académie qui les conduisent à assumer des fonctions à la fois administratives et pédagogiques ». Une évaluation périodique donnant lieu à un entretien, des résultats obtenus par les intéressés sur la base d'objectifs fixés par le supérieur hiérarchique, permettra d'être en mesure d'apprécier « leur valeur professionnelle ».



L'AVIS DU SGEN S'il est en accord avec les modalités proposées, le Sgen-CFDT s'est abstenu sur ce décret pour signifier son opposition aux différences de traitement très nettes entre les personnels. Pour des pratiques respectueuses des personnels, une progression des pratiques professionnelles personnelles, impulser et conforter le travail en équipe, changer l'École et mieux la piloter, mettre en place une véritable gestion des ressources humaines, le Sgen-CFDT réaffirme la nécessité de mettre fin pour tous les personnels à l'inspection notation pour construire une évaluation d'équipe...

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultables sur le site de la Documentation française
www.ladocumentationfrancaise.fr

- La mise en œuvre du plan de prévention de l'illettrisme au cours préparatoire en 2003-2004, rapport de l'IGEN
- Rapport d'activité du HCÉE

Consultable sur le site du HCÉE
cisad.adc.education.fr/hcee

- Rapport et avis sur L'appréciation des compétences des jeunes en lecture et en écriture

FORMATION CONTINUE

CHANGER DE DÉPARTEMENT

La note de service relative au mouvement interdépartemental devrait être publiée dans les semaines qui viennent. Le calendrier devrait être sensiblement identique à celui de l'an dernier. Les dates ci-dessous ne sont donc encore que provisoires.

Début de la saisie des vœux pour le mouvement 2005 : 8 novembre 2004

Fin de la saisie : 26 novembre 2004

Envoi des confirmations de demandes par l'administration : entre le 29 novembre et le 3 décembre 2004

Date limite de retour de ces confirmations à l'IA : le 13 décembre 2004

Date limite pour études en commission administrative paritaire départementale des « 500 points » : 13 janvier 2005

Étude en commission administrative paritaire nationale des « 500 points » proposés : mois de février 2005

Date de réception des dernières demandes (rapprochement de conjoints tardifs) : 28 février 2005

Diffusion des résultats : entre le 14 et le 29 mars 2005

Seule nouveauté, mais de taille, dans le barème : le droit de mutation prioritaire pour les collègues justifiant de 5 années de services continus entre le 01/01/2000 et le 31/08/2005 dans des écoles ou établissements relevant du plan violence. Cette priorité se traduirait par une bonification de 45 points.

Aucune autre modification ne devrait apparaître dans la note de service par rapport à celle de l'an dernier.

Le Sgen-CFDT publiera en octobre, un numéro spécial de Profession Éducation intitulé Changer de département et exclusivement consacré à ces opérations.

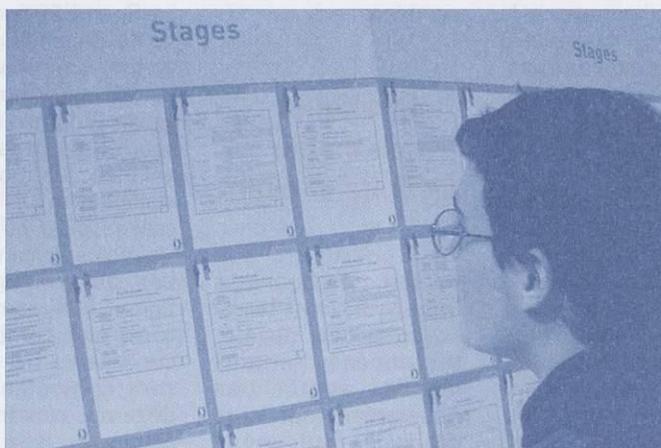
Le service internet du Sgen-CFDT dit Sgen+ prend de l'ampleur à l'occasion de ce mouvement : vous y trouverez de nombreux renseignements et vous aurez la possibilité de remplir en ligne votre fiche syndicale de suivi.

Sgen+

www.sgen-cfdt-plus.org

REFUSONS LA MISE À MORT !

Le manque chronique de crédits et le dévoiement de l'idée même de formation continue mettent en danger ce droit que le Sgen-CFDT considère comme essentiel.



Chambre noire

Dans toute la société, il y a de plus en plus de formation permanente. C'est peut-être finalement à l'Éducation nationale qu'il y en a le moins.

« **D**ans toute la société, il y a de plus en plus de formation permanente. C'est peut-être finalement à l'Éducation nationale qu'il y en a le moins ». De l'aveu même du ministre François Fillon en mai dernier, « il faut mieux former les enseignants, réaliser un véritable effort en matière de formation continue et, dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation, fixer un objectif [plus] général pour la formation continue, les enseignants n'ayant que très peu de soutien pendant leur carrière ».

Une bien belle intervention, n'est-il pas ! Le Sgen-CFDT n'aurait pu imaginer meilleure introduction pour ce sujet plus que préoccupant. En effet, que reste-t-il des 36 semaines de formation continue auxquelles tout enseignant du 1^{er} degré a droit durant sa carrière, un droit rappelé dans l'accord d'intégration signé en 1998 ?

L'offre de formation continue s'avère *in fine* insuffisante du fait de la récupération des brigades formation pour combler les postes vacants ou compenser la pénurie des remplaçants de congés maladie, du fait aussi de l'utilisation des brigades formation continue pour remplacer les stagiaires du Capa-SH et du nombre trop peu important de stages ouverts à tous.

APRÈS LE BRICOLAGE, GARE À LA DÉMOLITION

La programmation est très largement détournée de ses objectifs par l'obligation d'assurer la formation continuée des nouveaux titulaires, par la nécessité de concilier les départs en stage avec des classes précises à libérer pour les stages en responsabilité des PE2.*

Le contenu des formations est discrédité par la multiplication des « formations en autonomie », des « stages

d'équipe auto contrôlés », des personnels qui sont « invités » en stage et non plus convoqués, des stages de prise de fonction (directeur par exemple) qui sont programmés en fin d'année... Tout cela est induit par un blocage des crédits pour payer les formateurs et défrayer les stagiaires.

UN CHANTIER DE RECONSTRUCTION URGENT

Alors, Monsieur le ministre, pour redonner aux enseignants une formation continue de qualité, le Sgen-CFDT vous rappelle la nécessité de répondre aux besoins des personnels en respectant leur droit aux 36 semaines de formation sur leur carrière, en concertant tous les partenaires pour définir des plans de formation prenant en compte les besoins liés à l'évolution du métier et les attentes des collègues, en apportant une amélioration qualitative de la formation, basée sur l'analyse des pratiques, la mutualisation des savoirs et l'apport de formateurs compétents, en affectant des moyens spécifiques pour la formation continuée des nouveaux titulaires et pour remplacer les stagiaires Capa-SH, en mettant en adéquation les crédits et postes nécessaires au respect des engagements pris. Seule une politique volontariste pourra sauver la formation continue, à moins que l'objectif ne soit de la vider de son sens pour mieux la supprimer !

Béatrice Gross